

VERSION FINALE

**SECRETARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN  
DE L'ENVIRONNEMENT**

**STRATÉGIE RÉGIONALE OCÉANIENNE DE GESTION DES  
DÉCHETS SOLIDES**

**VERSION FINALE**

**6 octobre 2009**

## VERSION FINALE

## REMERCIEMENTS

1. L'Office japonais de coopération internationale (JICA), pour son aide technique et financière dans l'élaboration de la présente stratégie
2. Les pays et territoires membres suivants, dont les représentants ont participé aux ateliers consultatifs sous-régionaux organisés pour élaborer la présente stratégie :

|            |  |
|------------|--|
| ATOLLS     | <b>Kiribati</b> : Mme Moataake Taakai, Mme Amina Uriam, M. Taulehia Pulefou                  |
|            | <b>République des Îles Marshall</b> : M. Terry Keju, M. Warwick Harris, M. Roderick Kabua    |
|            | <b>Tokélaou</b> : Mme Luisa Naseri-Sale, M. Mose Pelasio, M. Esera Tuisano                   |
|            | <b>Tuvalu</b> : M. Tomoteo Panapa, M. Hanoa Holona, M. Solomona Lotoala                      |
|            | <b>Fidji</b> : M. Jope Davetanivalu, M. Sakaraia Serau, Mme Eseta Lewawere                   |
|            | <b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b> : M. Veari Kula, M. Joshua Sam                              |
| MÉLANÉSIE  | <b>Îles Salomon</b> : M. Fred S. Patison, M. Bobby Patterson, Mme Rosemary R. Apa            |
|            | <b>Vanuatu</b> : M. Malcolm Dealesa, M. Jason Pakoasongi                                     |
| MICRONÉSIE | <b>États fédérés de Micronésie</b> : M. Antonio Actouka, M. Ismael H. Mikel, M. Hairom Livai |
|            | <b>Nauru</b> : M. Bryan Starr, M. Roxen Agadio   |
|            | <b>Palaos</b> : M. Donald Dengokl, M. John Ngiraked Jr., M. Calvin Ikesiil, M. Tmekei Ellis  |
|            | <b>Guam</b> : Mme Conchita Taitano, M. Bob Salas, M. Don Quinata                             |
|            | <b>Îles Cook</b> : M. Vavia Tangatataia, M. John Wichman, M. Teokotai Noopii                 |
|            | <b>Nioué</b> : M. John Talagi, Mme Tamahiki Charlene Tukiuha, Mme Crispina Fakanaiki Konelio |
| POLYNÉSIE  | <b>Samoa</b> : Faleafaga Toni Tipamaa, M. Setoa Apo, Mme Fuatino Leota, Mme Katenia Rasch    |
|            | <b>Tonga</b> : M. Uepi Lea, Mme Suliana Vi, M. Sione Faka'osi                                |

## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| Table des matières.....  | i   |
| Liste des tableaux.....  | ii  |
| Acronymes .....  | iii |
| Avant-propos .....   | iv  |
| Résumé analytique .....  | v   |
| 1.0 Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides, 2010-2015.....                                      | 1   |
| 1.1 Vision.....  | 1   |
| 1.2 Objectif global.....   | 1   |
| 1.3 Champ d'application .....  | 1   |
| 1.4 Principes directeurs.....  | 2   |
| 2.0 Contexte général.....  | 3   |
| 2.1 La région océanienne .....   | 3   |
| 2.2 La stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides, 2005 .....                                       | 4   |
| 3.0 Gestion des déchets dans le Pacifique .....  | 5   |
| 3.1 Enjeux.....  | 5   |
| 3.2 Succès remportés .....   | 6   |
| 3.3 Nouveaux défis.....  | 8   |
| 3.4 Possibilités .....   | 9   |
| 3.5 Résultats de la mise en oeuvre de la RS2005 .....  | 11  |
| 3.6 Mesures proposées .....  | 12  |
| 3.7 Évaluation des progrès accomplis .....   | 12  |
| 4.0 Aspects économiques et financiers.....   | 13  |
| 5.0 Gestion intégrée des déchets.....  | 15  |
| 5.1 4 R (Responsabiliser, réduire réutiliser, recycler).....   | 15  |
| 5.2 Élimination des déchets.....   | 17  |
| 5.3 Systèmes de collecte des déchets.....  | 19  |
| 6.0 Législation .....  | 21  |
| 7.0 Sensibilisation, communication et éducation .....  | 23  |
| 8.0 Renforcement des capacités .....   | 25  |
| 9.0 Surveillance de l'environnement.....   | 27  |
| 10.0 Politiques, planification et rendement.....   | 29  |
| 11.0 Industrie des déchets solides .....   | 31  |
| 12.0 Déchets médicaux.....   | 33  |
| Références .....   | 34  |
| ANNEXE I: Glossaire.....   | 36  |
| ANNEXE II : Carte de la région des îles du Pacifique.....  | 37  |
| ANNEXE III : Plan de mise en oeuvre de haut niveau .....   | 38  |
| ANNEXE IV : Maîtres d'oeuvre de la gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques..... | 39  |
| ANNEXE V : Formulaire de suivi de l'application de la stratégie régionale.....   | 40  |

## Liste des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Membres du PROE .....   | 2  |
| Tableau 2: Caractéristiques géographiques et démographiques des pays et territoires insulaires océaniques.....                  | 3  |
| Tableau 3 : Composition des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques.....                                     | 6  |
| Tableau 4: Participation des pays insulaires océaniques aux AME (situation au 27 août 2009).....                                | 10 |
| Tableau 5 : Progrès réalisés dans l'application de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides de 2005 (RS2005).....  | 11 |
| Tableau 6 : Priorités des pays et territoires insulaires océaniques en matière de gestion des déchets solides.....              | 12 |
| Tableau 7 : Activités de financement dans les pays et territoires océaniques .....  | 13 |
| Tableau 8 : Traitement des aspects économiques et financiers de la gestion des déchets .....                                    | 14 |
| Tableau 9 : Applications de la formule des 4 R dans les pays et territoires insulaires océaniques .....                         | 16 |
| Tableau 10 : Gestion intégrée des déchets – la formule des 4 R .....  | 17 |
| Tableau 11 : Installations de gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques.....                       | 18 |
| Tableau 12 : Gestion intégrée des déchets – Élimination .....   | 18 |
| Tableau 13 : Gestion intégrée des déchets – Collecte .....  | 20 |
| Tableau 14 : Législation relative à la gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques.....      | 21 |
| Tableau 15 : Mesures législatives.....  | 22 |
| Tableau 16 : Mesures de sensibilisation, de communication et d'éducation .....  | 24 |
| Tableau 17 : Résumé des activités de renforcement des capacités conduites depuis la mise en oeuvre de la RS2005.....            | 25 |
| Tableau 18 : Renforcement des capacités .....   | 26 |
| Tableau 19 : Surveillance de l'environnement dans les pays et territoires insulaires océaniques .....                           | 27 |
| Tableau 20 : Surveillance de l'environnement .....  | 28 |
| Tableau 21 : Politiques et stratégies nationales de gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques..... | 29 |
| Tableau 22 : Mesures ayant trait aux politiques, à la planification et au rendement.....  | 30 |
| Tableau 23 : Participation du secteur privé à la gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques.....    | 31 |
| Tableau 24 : Actions en faveur d'une industrie des déchets solides .....  | 32 |
| Tableau 25 : Gestion des déchets médicaux.....  | 33 |

## Acronymes

|          |   |
|----------|---|
| AFD      | Agence française de développement   |
| AME      | Accords multilatéraux sur l'environnement                                       |
| CPS      | Secrétariat général de la Communauté du Pacifique                               |
| EIE      | Étude d'impact sur l'environnement  |
| JICA     | Office japonais de coopération internationale                                   |
| MCSF     | Micronesian Centre for Sustainable Future                                       |
| MDP      | Mécanisme pour un développement propre  |
| OC       | Organisme de coordination de la gestion des déchets solides                     |
| OMD      | Objectifs du Millénaire pour le développement                                   |
| OMS      | Organisation mondiale de la Santé   |
| OS       | Organisme de surveillance de la gestion des déchets solides                     |
| PACER    | Accord de rapprochement économique entre les pays océaniques                    |
| PIRRIC   | Comité chargé de l'initiative régionale de recyclage dans les îles du Pacifique |
| PROE     | Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement                  |
| RS2005   | Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides, 2005              |
| SNGDS    | Stratégie nationale de gestion des déchets solides                              |
| SOPAC    | Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées                  |
| SPARTECA | Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud |
| ZEE      | Zone économique exclusive   |

## Avant-propos

Depuis la publication de la première Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides, en 2005, la région a fait des progrès en matière de gestion des déchets. Qu'il s'agisse d'adopter des stratégies et des plans nationaux de gestion des déchets solides, de mettre en vigueur des lois et des règlements en cette matière, de créer des décharges contrôlées, de fermer des dépotoirs ou d'améliorer les systèmes de collecte de déchets, les pays ont montré ce qu'il est possible de réaliser avec un peu d'efforts et de détermination, et, surtout, avec le soutien politique voulu.

Malgré les progrès accomplis, la gestion des déchets solides reste toujours un enjeu prioritaire pour nos îles précieuses et pour le PROE. Chaque pays doit veiller à mettre en place un système de gestion des déchets solides autosuffisant, c'est-à-dire indépendant de l'aide extérieure. Compte tenu des ressources limitées dont disposent beaucoup de pays ainsi que des contraintes géographiques et de l'isolement qui les caractérisent, cette autosuffisance devrait s'appuyer avant tout sur le principe de la réduction des déchets. En effet, à l'image des efforts que nous déployons pour réduire notre « empreinte carbone » et ainsi limiter notre contribution au changement climatique, nous devons également réduire notre « empreinte déchets » afin d'éviter les problèmes causés par leur accumulation incontrôlée.

La prévention et la réduction des déchets sont indissociables de la gestion intégrée des déchets solides : ce sont des éléments essentiels de la présente stratégie. Nous ne pouvons désormais plus nous permettre de traiter à la pièce les divers éléments de la gestion des déchets solides ; il faut au contraire adopter en cette matière une approche intégrée fondée sur la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets. Il importe par ailleurs d'élaborer un cadre approprié pour la mise en œuvre d'une telle approche intégrée, y compris par le biais de politiques, stratégies et lois appropriées, de favoriser une prise de conscience du problème et de promouvoir le renforcement des capacités humaines en cette matière. La présente stratégie englobe chacun de ces éléments.

Le problème de la gestion des déchets solides se pose avec une gravité particulière dans les atolls et les îles de la région. La prévention, la réduction et le recyclage des déchets prennent tout leur sens dans ces îles coralliennes de basse altitude où on ne dispose simplement pas de l'espace nécessaire pour gérer l'accumulation de grandes quantités de déchets. De plus, les habitants de ces îles dépendent étroitement de l'environnement pour assurer leur subsistance, et ne peuvent se permettre de le polluer par une piètre gestion des déchets.

Aux fins de la révision de la stratégie, nous avons procédé à une vaste consultation des Membres. Il en découle une stratégie qui convient non seulement au PROE mais à l'ensemble des administrations membres et des collectivités insulaires océaniques. Nous remercions le JICA de son aide généreuse et de sa participation à l'examen de la stratégie, et nous sommes particulièrement heureux de l'engagement renouvelé du Japon en faveur de la gestion des déchets solides dans la région pour la période 2010-2015, annoncé à l'occasion de la réunion Japon/leaders du Forum des îles du Pacifique tenue à Hokkaido, au Japon, en mai 2009.

Nos objectifs des cinq prochaines années consistent à reproduire les avancées de certains pays, à trouver des solutions originales au problème de la gestion des déchets dans les atolls, à promouvoir une plus grande participation des donateurs à des actions coordonnées qui nous mettront sur la bonne voie, et à accroître l'autosuffisance des pays et territoires insulaires océaniques en matière de gestion des déchets solides. Pour atteindre ces objectifs, nous comptons sur l'engagement et sur l'aide de chacun des États et territoires membres pour assurer la mise en œuvre de la stratégie et continuer d'améliorer la gestion des déchets solides dans la région.

Dans cet esprit de coopération mutuelle, j'ai l'honneur de vous présenter la Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides pour la période 2010-2015.

David Sheppard  
Directeur  
PROE

## Résumé analytique

La Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides qui fait l'objet du présent document établit nos orientations stratégiques pour la période 2010-2015. Elle s'appuie sur un plan de mise en œuvre de haut niveau qui établit les principales actions à mener pour atteindre les objectifs fixés.

La Stratégie constitue un cadre dans lequel seront définies les actions propices à la concrétisation de notre vision — « *Une région océanienne saine et viable aux plans social, économique et environnemental, pour le bénéfice des générations futures* » — et à la réalisation de notre objectif global : *l'adoption par les pays et territoires insulaires océaniques de systèmes rentables et autosuffisants de gestion des déchets solides afin de protéger l'environnement et la santé des populations insulaires et de promouvoir la croissance économique.*

La stratégie a été élaborée en concertation avec les principaux intervenants par le biais d'une série d'ateliers sous-régionaux. Il s'agit d'une version retravaillée et actualisée de la Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides de 2005 (RS2005), qui prend en compte les défis et les perspectives actuels, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de la RS2005.

Le premier chapitre – *Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides, 2010-2015* – sert à définir les objectifs généraux de la stratégie et le contexte dans lequel elle sera mise en œuvre.

Le deuxième chapitre – *Contexte général* – fournit certaines informations générales sur les pays et territoires insulaires océaniques et sur l'élaboration de la stratégie originale (RS2005).

Le troisième chapitre – *Gestion des déchets dans le Pacifique* – présente certains des succès remportés dans la région en matière de gestion des déchets dans le cadre de la RS2005, et résume la mise en œuvre de cette stratégie. Il met également en lumière certains des principaux défis et enjeux de la gestion des déchets dans la région et les perspectives d'avenir en cette matière. Il conclut en résumant les neuf secteurs d'intervention prioritaires et en proposant un cadre général de mesure des progrès accomplis.

Les neuf chapitres suivants abordent tour à tour les neuf secteurs d'intervention prioritaires qui permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie. Chaque chapitre résume les résultats souhaités, l'état des lieux et les objectifs stratégiques, et propose un plan de mise en œuvre de haut niveau en indiquant les mesures précises envisagées ainsi que le calendrier de mise en œuvre et les maîtres d'œuvre de ces mesures. Voici quels sont les neuf secteurs d'intervention prioritaires prévus :

- Enjeux économiques et financiers
- Gestion intégrée des déchets ; mise en œuvre de la formule des 4 R (responsabiliser, réduire, réutiliser, recycler) ; collecte et élimination
- Législation
- Sensibilisation, communication et éducation
- Renforcement des capacités
- Surveillance de l'environnement
- Politiques, planification et rendement
- Industrie des déchets solides
- Déchets médicaux

La stratégie définit 41 actions de haut niveau à entreprendre dans les neuf secteurs d'intervention précités. La mise en œuvre de la stratégie au niveau régional sera coordonnée par le PROE ; à l'échelle nationale, elle sera confiée aux agences de coordination de la gestion des déchets mises en place dans chaque pays.

Les ateliers de consultation ont désigné les cinq secteurs où il conviendra d'intervenir en priorité au cours de la période d'application de la stratégie : 1) enjeux économiques et financiers ; 2) gestion intégrée des déchets solides ; 3) législation ; 4) sensibilisation, communication et éducation ; 5) renforcement des capacités.

## VERSION FINALE

### 1.0 Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides, 2010-2015

#### 1.1 Vision

« Une région océanienne saine et viable aux plans social, économique et environnemental, pour le bénéfice des générations futures »

#### 1.2 Objectif global

L'objectif global de la Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides pour la période 2010-2015 est le suivant :

Adoption par les pays et territoires insulaires océaniques de systèmes rentables et autosuffisants de gestion des déchets solides afin de protéger l'environnement et la santé des populations insulaires et de promouvoir la croissance économique.

Cet objectif stratégique global se divise en sous-objectifs comme suit :

- adoption de mesures pour promouvoir des programmes de gestion des déchets solides financièrement viables ;
- adoption d'une approche intégrée incluant des stratégies de prévention et de réduction de la production de déchets, de réutilisation, de recyclage, de compostage, d'élimination et de collecte ;
- adoption de lois pratiques, efficaces et culturellement appropriées ;
- élaboration de stratégies de communication culturellement appropriées à l'appui des activités de gestion des déchets solides ;
- renforcement des capacités des habitants et des institutions des pays et territoires insulaires océaniques en matière de gestion des déchets solides ;
- mise en place des politiques et des systèmes de planification et de suivi qui permettront l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies de gestion des déchets solides ;
- élaboration de programmes de surveillance environnementale pour la protection de l'environnement ;
- adoption de stratégies de gestion efficaces et conformes des déchets médicaux.

#### 1.3 Champ d'application

La stratégie régionale s'applique aux types de déchets suivants :

- déchets solides d'origine domestique, commerciale, institutionnelle et industrielle ;
- déchets médicaux provenant d'établissements publics comme les hôpitaux et les dispensaires ;
- déchets spéciaux et difficiles comme la ferraille, l'amiante, les déchets miniers et les déchets résultant de catastrophes.

Elle ne couvre pas la gestion des types de déchets suivants :

- eaux usées municipales et autres déchets liquides qui font déjà l'objet de diverses initiatives régionales — par exemple, le Cadre océanien d'action pour le traitement des eaux usées (SOPAC, 2001) ;
- déchets chimiques, qui font l'objet d'initiatives nationales.

## VERSION FINALE

Cette stratégie sera mise en œuvre dans l'ensemble des pays et territoires membres du PROE qui sont énumérés dans le tableau 1 ci-dessous. Les membres non insulaires qui figurent dans ce tableau joueront un rôle vital d'appui aux activités conduites par le PROE et les pays et territoires insulaires océaniques.

Tableau 1 : Membres du PROE

| <b>Pays insulaires océaniques</b> | <b>Territoires insulaires océaniques</b> | <b>Pays non insulaires membres</b> |
|-----------------------------------|--|------------------------------------|
| Îles Cook                         | Samoa américaines (É.-U.)                | Australie                          |
| Fidji                             | Îles Mariannes du Nord (É.-U.)           | France                             |
| Kiribati                          | Polynésie française (France)             | Nouvelle-Zélande                   |
| Îles Marshall                     | Guam (É.-U.)                             | États-Unis d'Amérique (É.-U.)      |
| États fédérés de Micronésie       | Nouvelle-Calédonie (France)              |                                    |
| Nauru                             | Pitcairn (Royaume-Uni)                   |                                    |
| Nioué                             | Tokélaou (Nouvelle-Zélande)              |                                    |
| Palaos                            | Wallis-et-Futuna (France)                |                                    |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée         |  |                                    |
| Samoa                             |  |                                    |
| Îles Salomon                      |  |                                    |
| Tonga                             |  |                                    |
| Tuvalu                            |  |                                    |
| Vanuatu                           |  |                                    |

### 1.4 Principes directeurs

La mise en œuvre de la Stratégie s'appuiera sur les principes et approches suivants :

- participation dynamique, éducation et communication pour tous les intervenants grâce à une approche globale de concertation et de participation visant à influencer sur l'évolution des comportements ;
- responsabilisation des particuliers et des sociétés, y compris par le biais de politiques de l'utilisateur/du pollueur payeur, de l'application du principe de la responsabilité élargie des producteurs et de la mise en œuvre de mesures d'incitation économique ;
- approche viable de la gestion intégrée des déchets ;
- approche holistique et principe de précaution ; prise en compte des tendances démographiques et des progrès technologiques futurs.

# VERSION FINALE

## 2.0 Contexte général

### 2.1 La région océanienne

La région des îles du Pacifique est aussi vaste que diversifiée. Elle renferme 22 pays et territoires éparpillés sur 30 millions de kilomètres carrés, soit presque le sixième de la surface terrestre et trois fois la superficie des États-Unis ou de la Chine. Les terres émergées ne représentent que 2 % de ce vaste territoire océanique ; elles sont constituées d'environ 7500 îles, dont 500 sont habitées. La géographie de ces îles varie énormément, des grandes îles volcaniques au relief accidenté et montagneux aux atolls coralliens de faible altitude. Une carte de la région est jointe en annexe II.

Les pays et territoires insulaires océaniques sont généralement divisés en trois sous-régions — Mélanésie (ouest), Polynésie (sud-est) et Micronésie (nord) — sur la base de critères ethniques, linguistiques et culturels. La superficie, la population, les perspectives économiques, les ressources économiques et les systèmes politiques varient grandement à l'intérieur de chacune de ces sous-régions. Le tableau 2 énumère certaines de ces caractéristiques.

Tableau 2 : Caractéristiques géographiques et démographiques des pays et territoires insulaires océaniques

| <i>Pays ou territoire</i> |                                   | <i>ZEE (km<sup>2</sup>)<br/>(SOPAC,<br/>2009)</i> | <i>Superficie<br/>(km<sup>2</sup>)<br/>(CPS, 2008)</i> | <i>Population<br/>(CPS, 2008)</i> | <i>Densité de la<br/>population<br/>(habitants/km<sup>2</sup>)<br/>(CPS, 2008)</i> | <i>Taux de<br/>croissance<br/>annuelle (%)<br/>(CPS, 2008)</i> |
|---------------------------|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|--|--|
| <b>Mélanésie</b>          | Fidji                             | 1 290 000   | 18 272   | 837 271                           | 46   | 0,6  |
|                           | Nouvelle-Calédonie (F)            | 1 230 891   | 18 576   | 246 614                           | 13   | 1,7  |
|                           | Papouasie-Nouvelle-Guinée         | 3 100 000   | 462 840  | 6 473 910                         | 14   | 2,2  |
|                           | Îles Salomon                      | 1 340 000   | 28 370   | 517 455                           | 18   | 2,7  |
|                           | Vanuatu                           | 680 000   | 12 190   | 233 026                           | 19   | 2,6  |
| <b>Micronésie</b>         | États fédérés de Micronésie (ALA) | 2 978 000   | 701  | 110 443                           | 158  | 0,4  |
|                           | Guam (É.-U.)                      | 218 000   | 541  | 178 980                           | 331  | 2,8  |
|                           | Kiribati                          | 3 550 000   | 811  | 97 231                            | 120  | 1,8  |
|                           | Îles Marshall (ALA)               | 2 131 000   | 181  | 53 236                            | 294  | 1,0  |
|                           | Nauru                             | 310 000   | 21   | 10 163                            | 484  | 2,3  |
|                           | Îles Mariannes du Nord (É.-U.)    | 777 000   | 457  | 62 969                            | 138  | -1,7   |
|                           | Palaos (ALA)                      | 629 000   | 444  | 20 279                            | 46   | 0,6  |
|                           | Samoa américaines (É.-U.)         | 434 700   | 199  | 66 107                            | 332  | 1,6  |
| <b>Polynésie</b>          | Îles Cook                         | 1 830 000   | 237  | 15 537                            | 66   | 0,4  |
|                           | Polynésie française (F)           | 5 030 000   | 3 521  | 263 367                           | 75   | 1,2  |
|                           | Nioué                             | 390 000   | 259  | 1 549                             | 6  | -2,4   |
|                           | Pitcairn*                         | 800 000   | 5  | 66                                | 15   | -  |
|                           | Samoa                             | 120 000   | 2 935  | 179 645                           | 61   | 0,1  |
|                           | Tokélaou (NZ)                     | 290 000   | 12   | 1 170                             | 98   | 0,0  |
|                           | Tonga                             | 700 000   | 650  | 102 724                           | 158  | 0,4  |
|                           | Tuvalu                            | 900 000   | 26   | 9 729                             | 374  | 0,3  |
|                           | Wallis-et-Futuna (F)              | 242 700   | 142  | 15 472                            | 109  | 0,7  |
|                           | TOTAUX                            | 28 971 291  | 551 390  | 9 496 943                         | -  | -  |

\* Non membre du PROE  
 É.-U. = territoire des États-Unis d'Amérique      F = territoire français      NZ = territoire de Nouvelle-Zélande  
 ALA = Accord de libre association avec les É.-U.

## VERSION FINALE

### 2.2 La stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides, 2005

L'élaboration de la première stratégie régionale océanienne de gestion des déchets solides (RS2005) a été coordonnée par le PROE en collaboration avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Ministère japonais des Affaires étrangères. Cette stratégie, approuvée par les Membres du PROE le 15 septembre 2005, sert depuis de document régional d'orientation concernant la gestion des déchets dans les îles du Pacifique. Le présent document fait état de l'examen à mi-parcours de la RS2005 réalisé avec l'aide financière et la collaboration du JICA.

La présente stratégie se distingue en particulier de la RS2005 par l'inclusion du concept de la gestion intégrée des déchets solides : une approche holistique fondée sur la mise en œuvre de la formule des 4 R (responsabiliser, réduire, réutiliser, recycler) et sur des méthodes appropriées de collecte et d'élimination des déchets.

**Pertinence de la gestion intégrée.** Comme le démontre l'expérience récente du Samoa (voir encadré 1), il est important de choisir une approche holistique qui ne se limite pas simplement au problème de l'élimination des déchets, mais qui cherche également des moyens de réduire le volume de déchets à éliminer. La gestion intégrée répond à cet enjeu prioritaire en favorisant la mise en œuvre de la formule des 4R et de méthodes appropriées de collecte et d'élimination des déchets. Nous examinerons ci-après tour à tour les 4 R, l'élimination des déchets et la collecte des déchets.

#### Encadré 1 : L'accent mis sur l'élimination des déchets au Samoa – la décharge de Tafaigata

En décembre 2005, le Samoa a achevé avec l'aide du JICA la transformation du dépotoir de Tafaigata en une décharge semi-aérobie utilisant la méthode Fukuoka. Ce projet de 400 000 dollars É.-U. incluait la construction d'une installation de traitement du lixiviat. La nouvelle décharge compte cinq cellules dont la durée de vie prévue à l'origine était de 4 ans. Toutefois, il est devenu évident après quelques années d'exploitation que le volume des déchets reçus à la décharge était plus élevé que prévu, et la durée de vie projetée des cellules a donc été ramenée à 2 ans environ.



La décharge de Tafaigata, au Samoa

Diverses raisons peuvent être invoquées pour expliquer cette hausse du volume de déchets produits, notamment

l'amélioration des services de collecte et la sensibilisation du public conduisant à une utilisation plus assidue de ces services, et l'évolution des habitudes de vie conduisant à une utilisation accrue de produits jetables.

Quelles qu'en soient les raisons, il est clair qu'en mettant uniquement l'accent sur l'élimination (en améliorant les décharges), on ne résout qu'une partie du problème et on s'expose au risque de devoir agrandir les décharges plus tôt que prévu. Une approche intégrée de gestion des déchets se serait également penchée sur les moyens de réduire la production des déchets à la source — par exemple, grâce au compostage et au recyclage. Tirant les leçons de l'expérience samoane, les villes fidjiennes de Lautoka et de Nadi ont mis en œuvre avec l'aide du JICA un projet de gestion intégrée des déchets.

## VERSION FINALE

### 3.0 Gestion des déchets dans le Pacifique

#### 3.1 Enjeux

La mauvaise gestion des déchets est un obstacle important au développement durable dans les pays et territoires insulaires océaniques à cause de ses conséquences négatives sur plusieurs aspects du développement — par exemple, santé publique, qualité de l'environnement, ressources hydriques, pêche, tourisme, commerce et sécurité alimentaire, pour n'en citer que quelques-uns. D'autres facteurs viennent encore aggraver la menace que fait peser sur les Océanien une piètre gestion des déchets solides :

- une production de déchets accrue par la croissance économique et démographique ;
- le manque d'espace propice aux décharges sur les petites îles et les atolls, problème encore exacerbé par la propriété coutumière des terres et par le syndrome « pas dans ma cour » ;
- l'éloignement d'un grand nombre de pays insulaires océaniques qui augmente le prix des produits qui doivent être importés pour assurer la gestion des déchets (p. ex., pièces détachées, carburant, fournitures pour les programmes de contrôle) ;
- des populations petites et parfois dispersées, ce qui limite les possibilités d'économies d'échelle ;
- des ressources institutionnelles et humaines limitées, et le fait que les financements consacrés à la gestion des déchets solides n'ont pas suivi le rythme de croissance du volume des déchets produits.

Le soutien des milieux politiques est essentiel au succès des programmes de gestion des déchets. Or, dans la région océanique, ce soutien peut varier largement. Dans beaucoup de cas, les politiques sont élaborées en réaction aux pressions de l'électorat, des ONG, des collectivités, des entreprises, etc., plutôt qu'en réponse à des considérations plus fondamentales comme la protection de l'environnement et la santé économique.

Le tableau 3 présente un aperçu de la composition des déchets domestiques produits dans divers centres urbains du Pacifique, tandis que la figure 1 résume la situation pour l'ensemble de la région. Les données montrent que dans la plupart des cas, les déchets sont constitués en majorité de substances biodégradables, ce qui laisse conclure que le compostage ou d'autres méthodes appropriées de traitement de ces déchets pourraient avoir une incidence sensible sur le volume des déchets acheminés dans les décharges. On constate par ailleurs que les déchets contiennent des volumes importants de papier, plastiques, métaux et verre, ce qui donne à penser que des mesures de recyclage pourraient être viables. Il serait important de trier à la source les matières recyclables pour éviter qu'elles ne soient contaminées par les déchets organiques et les autres matières non recyclables.

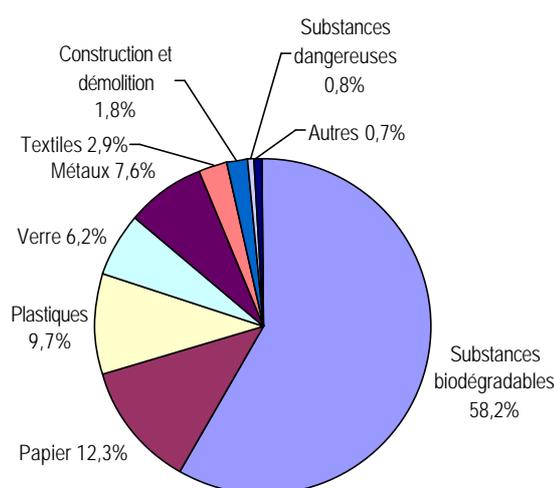


Figure 1 : Composition des déchets en Océanie (Raj, 2000)

## VERSION FINALE

Tableau 3 : Composition des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques

| Pays ou territoire océanique (centre urbain) | Poids des déchets en pourcentage |   |             |                         |                        |                 |                             |            |                   |                            |  |            |  |                                       |
|--|----------------------------------|---|-------------|-------------------------|------------------------|-----------------|-----------------------------|------------|-------------------|----------------------------|--|------------|--|---------------------------------------|
|  | Déchets domestiques              | Résidus de jardin (herbe, feuilles, bois) | Papier      | Plastiques (pellicules) | Plastiques (PTE, etc.) | Verre/céramique | Métaux (étain et aluminium) | Textiles   | Couches pour bébé | Construction et démolition | Substances potentiellement dangereuses | Autres     | Densité apparente (kg/m <sup>3</sup> ) | Taux de production (kg/habitant/jour) |
| Îles Cook (Rarotonga) [1]                    | 19,0                             | 0,9                                       | 0,6         | 7,0                     | 15,1                   | 23,5            | 33,5                        | 0,3        | -                 | -                          | -                                      | -          | -                                      | 0,57                                  |
| Fidji (Lautoka) [2]                          | 33,7                             | 37,3                                      | 11,2        | 5,8                     | 1,3                    | 3,8             | 1,6                         | 1,3        |                   |                            |  | 3,6        | -                                      | 0,46                                  |
| Fidji (Nadi) [2]                             | 33,4                             | 41,8                                      | 11,6        | 4,4                     | 2,0                    | 3,6             | 1,2                         | 0,8        |                   |                            |  | 1,2        | -                                      | 0,42                                  |
| Kiribati (Tarawa-Sud) [3]                    | 51,3                             |   | 7,0         | 7,2                     |                        | 13,6            | 9,4                         | 3,0        | 0                 | 7,7                        | 0,8                                    | 0          | 130                                    | 0,33                                  |
| Nioué [4]                                    | 54,3                             |   | 14,7        | 6,9                     |                        | 1,6             | 8,1                         | -          | 6,5               | -                          | -                                      | 8,0        | -                                      | 0,36                                  |
| Palaos (État de Koror) [2]                   | 7,0                              | 1,0                                       | 22,0        | 48,0                    |                        | 2,0             | 13,0                        | 2,0        | -                 | -                          | -                                      | 5,0        | 85                                     | 0,25                                  |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée (Port Moresby) [3] | 50,4                             |   | 11,9        | 12,8                    |                        | 9,0             | 12,3                        | 1,5        | -                 | 0,9                        | 2,0                                    | 0          | 198                                    | 0,41                                  |
| Samoa (Apia) [3]                             | 61,0                             |   | 6,1         | 10,6                    |                        | 3,5             | 8,4                         | 6,1        | -                 | 0,6                        | 1,2                                    | 2,3        | 120                                    | 1,10                                  |
| Îles Salomon (Honiara) [3]                   | 64,6                             |   | 5,9         | 16,8                    |                        | 4,5             | 6,1                         | 1,8        | -                 | 0,1                        | 0,1                                    | 0          | 209                                    | 0,62                                  |
| Tonga (Nuku'alofa) [3]                       | 47,2                             |   | 31,3        | 5,2                     |                        | 3,3             | 8,0                         | 3,7        | -                 | 1,0                        | < 1                                    | 0,3        | 159                                    | 0,82                                  |
| Tuvalu (Funafuti) [3]                        | 52,4                             |   | 10,4        | 9,3                     |                        | 9,5             | 9,8                         | 2,2        | -                 | 3,2                        | 0,6                                    | 2,5        | 169                                    | 0,43                                  |
| Vanuatu (Port-Vila) [5]                      | 21,9                             | 7,4                                       | 15,6        | 18,6                    |                        | 18,3            | 10,1                        | 0,9        | -                 | 0                          | 0,2                                    | 7,0        | -                                      | 0,53                                  |
| <b>Région [3]</b>                            | <b>58,2</b>                      |   | <b>12,3</b> |                         | <b>9,7</b>             | <b>6,2</b>      | <b>7,6</b>                  | <b>2,9</b> |                   | <b>1,8</b>                 | <b>0,8</b>                             | <b>0,7</b> | <b>164</b>                             | <b>0,66</b>                           |

Sources :

[1] Raea, T., *Rarotonga Solid Waste Study*, Service national de l'environnement, Rarotonga, Îles Cook, 2002.

[2] Communication personnelle, Esther Richards et Amano Shiro, octobre 2009.

[3] Raj, S.C., *Solid waste education and awareness in Pacific Island Countries*, Pacific Regional Waste Awareness and Education Programme, PROE, Apia, 2000.

[4] Wolff, G., *Niue Waste Management Plan*, Government of Niue, 2000.

[5] Communication personnelle, Esther Richards et Malcolm Dalesa, juillet 2009.

### 3.2 Succès remportés

Malgré les défis auxquels ils sont confrontés, les pays et territoires insulaires océaniques ont réussi à mener à bien divers projets d'amélioration de la gestion des déchets solides. Ces réussites démontrent que la persévérance, le travail assidu et la collaboration peuvent permettre de faire des progrès dans ce domaine. Nous présentons ci-après quelques-unes de ces expériences réussies.

## VERSION FINALE

### **Transformation d'un dépotoir à Kosrae (États fédérés de Micronésie)**

En 2008, les États fédérés de Micronésie ont achevé dans l'État de Kosrae un projet de transformation du dépotoir de Tofol en une décharge semi-aérobie de type Fukuoka. Ce projet, qui bénéficiait d'une aide financière fournie par l'ambassade du Japon à Pohnpei par le biais du programme Grass-roots (90 900 \$É.-U.) et d'une contribution du gouvernement de l'État de Kosrae (36 100 \$É.-U.), a été lancé en février 2006, et sa réalisation a pris presque 2 ans et demi. L'État de Kosrae est désormais muni d'une décharge sanitaire capable d'absorber les déchets de quatre municipalités (Utwe, Malem, Lelu et Tafunsak). Des travaux semblables de restauration ont été réalisés aux Palaos, à la décharge « M-Dock », et dans d'autres pays.



Décharge semi-aérobie « M-dock », aux Palaos

### **Planification stratégique de la gestion des déchets solides aux Fidji**

Sous les auspices du projet JICA/PROE/MNRE de gestion des déchets solides en Océanie (SWMPOR), les Fidji ont reçu une aide financière pour la tenue d'un atelier consultatif rassemblant plus de 30 intervenants et ayant pour but d'élaborer une stratégie nationale de gestion des déchets solides. Cet atelier a eu lieu en juin 2007 et au cours des mois suivants, le ministère de l'Environnement s'est employé à mettre la dernière main à la stratégie et à la faire approuver par les autorités. Les Fidji sont donc désormais dotées d'un plan stratégique clair (2008-2010) pour la gestion des déchets solides à l'échelle nationale, et elles ont entrepris de mettre en œuvre cette stratégie.

### **Partenariats pour le recyclage : République des Îles Marshall et Guam**

La République des Îles Marshall s'est associée à Guam pour la mise en œuvre de la campagne « I-Recycle » de promotion du recyclage des cannettes en aluminium dans les écoles. Dans le cadre de ce projet, les écoles de Majuro reçoivent des bacs de recyclage qui sont vidés régulièrement par la *Majuro Atoll Waste Company* (MAWC). Les cannettes ainsi récupérées sont mises en ballots par la MAWC et transportées à Guam par la compagnie *Matson*. Les ballots sont entreposés dans des conteneurs qui, lorsqu'ils sont pleins, sont transportés par *Matson* en Californie pour la société *Anheuser-Busch Recycling Corporation* (ABRC) qui les achète au prix du marché américain. Les recettes vont au partenariat qui les redistribue aux écoles participantes en proportion des volumes de cannettes qu'elles récupèrent. Les écoles peuvent utiliser cet argent pour le financement des programmes de leur choix. Le programme I-Recycle a également été adopté dans les États fédérés de Micronésie (État de Pohnpei) [I-Recycle, 2009].

### **Élimination de la vieille ferraille aux Îles Cook**

En 2005, un programme tripartite à long terme (Nouvelle-Zélande, Îles Cook et secteur privé) a été mis en œuvre en vue de la récupération des vieux déchets métalliques ferreux et non ferreux à Rarotonga. La Nouvelle-Zélande a financé l'achat d'une excavatrice et d'un camion Hiab, et subventionné les coûts du transport. Le secteur privé s'est chargé du volet formation et a financé l'achat et l'exploitation d'une guillotine et d'un compacteur de déchets métalliques. Les Îles Cook sont désormais en mesure de récupérer chaque année environ 12 conteneurs de ferraille.

## VERSION FINALE

### 3.3 Nouveaux défis

#### *Impacts du changement climatique sur la gestion des déchets*

Le changement climatique est un phénomène global qui a des impacts concrets dans la région des îles du Pacifique, notamment l'élévation du niveau de la mer, une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes comme les tempêtes, les cyclones, les inondations et les sécheresses, et une augmentation des températures à l'échelle mondiale. Dans les pays et territoires océaniques, ces impacts se traduisent par des pénuries d'eau, une réduction des ressources marines et des sources d'aliments, une baisse de la production agricole, une réduction des moyens de subsistance et une augmentation de la fréquence de maladies d'origine hydrique comme le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme et la dengue. Le changement climatique aura aussi des impacts sur le secteur de la gestion des déchets, comme nous l'expliquons ci-dessous.

- **Élévation du niveau de la mer.** Beaucoup de pays et territoires océaniques sont de petites îles de faible altitude, et plusieurs des dépotoirs qu'ils utilisent se trouvent dans des zones marécageuses ou sur la côte. L'élévation du niveau de la mer provoquera l'immersion des dépotoirs côtiers, et la lixiviation qui en découlera constituera une source de pollution accrue. Dans un contexte d'élévation du niveau de la mer, le confinement des déchets solides exigera la construction de murs de protection coûteux, en particulier dans les atolls de faible altitude.
- **Évolution des conditions météorologiques.** Des phénomènes météorologiques plus intenses comme les tempêtes, les cyclones et les inondations peuvent endommager les infrastructures et la propriété, produisant un surcroît de déchets qu'il faudra gérer. Ils peuvent également déplacer des épaves de la Deuxième Guerre mondiale (on en compte plus de 800 dans le Pacifique) et accroître les risques de pollution marine.
- **Évolution de la technologie.** Les mesures envisageables d'atténuation des effets du changement climatique comprennent l'adoption de sources d'énergie de recharge comme l'énergie solaire ou hydroélectrique. Les centrales alimentées au mazout pourraient être déclassées ou devenir périmées et devront être démantelées. De plus, les technologies d'exploitation des énergies renouvelables auront une durée de vie finie et deviendront, à terme, une source nouvelle de déchets que les pays et territoires océaniques devront apprendre à gérer.



Domages causés par un cyclone aux Îles Cook

Photo : Geoff Stoddart et gouvernement français

#### *Accords de libre-échange*

Le commerce des marchandises entre les pays insulaires océaniques, l'Australie et la Nouvelle-Zélande est réglementé en vertu de l'Accord régional de coopération commerciale et économique dans le Pacifique Sud (SPARTECA) de 1981. En vertu de cet accord, la plupart des produits exportés par les pays insulaires océaniques ont librement accès aux marchés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, alors que les exportations de ces deux pays ne bénéficient pas d'un traitement réciproque sur les marchés des pays océaniques. Au cours de 2009, la question d'un nouvel accord de libre-échange entre les pays insulaires océaniques, l'Australie et la Nouvelle-Zélande a fait l'objet d'un large débat et en juin 2009, les ministres du commerce des pays océaniques ont recommandé à leurs chefs d'État d'entreprendre les négociations en vue de l'adoption d'un nouvel Accord de rapprochement économique entre les pays océaniques (PACER Plus). Cette recommandation a été acceptée.

## VERSION FINALE

Tout accord de libre-échange comportant l'abolition des taxes, droits et autres obstacles à l'importation des marchandises aura nécessairement une incidence sur la gestion des déchets :

- **Production de déchets accrue.** La suppression des droits à l'importation réduira le prix des produits et pourrait conduire à une augmentation des importations parmi lesquelles se trouveront des produits jetables. On observera donc une augmentation de la production de déchets qui exercera une pression sur les ressources consacrées à leur gestion (systèmes de collecte, décharges, etc.).
- **Perte d'outils d'incitation économique.** En renonçant à la possibilité d'imposer des droits à l'importation — par exemple, écotaxes, ou droits pour compenser les coûts de l'élimination des déchets —, les États se privent des moyens de recouvrer les dépenses consacrées à la gestion des déchets ou d'influer sur le comportement des consommateurs. Par exemple, une des méthodes d'incitation économique fréquemment employée consiste à accroître les taxes à l'importation de produits indésirables comme les sacs plastique tout en réduisant les taxes sur les produits respectueux de l'environnement (p. ex., sacs réutilisables). Pendant les négociations commerciales, il conviendrait de réclamer des dérogations concernant les droits perçus aux fins de l'élimination des déchets ou d'autres droits similaires qui ne devraient pas être considérés comme des tarifs douaniers normaux.
- **Réduction des normes environnementales.** La concurrence accrue créée par le libre-échange risque de pousser les autorités publiques à réduire leurs normes de protection de l'environnement afin de stimuler l'investissement. Cette concurrence peut également conduire à l'adoption de pratiques non viables dans les pays insulaires lorsque les entreprises s'efforcent de réduire leurs coûts afin de maintenir leur compétitivité, ce qui risque de se traduire par une hausse de la production de déchets due à l'utilisation de méthodes de production moins coûteuses, mais plus polluantes. Les normes environnementales ne devraient pas être réduites et la protection de l'environnement devrait demeurer une préoccupation primordiale au cours de toute négociation commerciale [Nathan Associates Inc., 2007].

### 3.4 Possibilités

#### *Possibilités de financement de la gestion des déchets solides dans le secteur du changement climatique*

Il existe entre le changement climatique et la gestion des déchets des liens qui peuvent être pris en compte par des initiatives d'adaptation (p. ex., « intempérisation » des décharges). On peut songer à mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (méthane et dioxyde de carbone) provenant des décharges, dépotoirs et véhicules de collecte des déchets et de polluants organiques persistants (POP) produits par la pratique répandue du brûlage à l'air libre des déchets. Même si la contribution totale des pays océaniques aux émissions mondiales de gaz à effet de serre est limitée [PROE, 2006], il n'est pas superflu d'envisager des mesures d'adaptation des méthodes de traitement et d'élimination des déchets solides qui permettront de réduire cette contribution. L'intérêt suscité à l'échelle mondiale par les projets d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ces effets et les financements disponibles pour ces projets offrent d'excellentes occasions de tirer parti des liens précités pour inclure dans ces projets la gestion des déchets solides.

#### *Mécanismes régionaux*

- **Comité chargé de l'initiative régionale de recyclage dans les îles du Pacifique (PIRRIC).** Ce comité est le fruit d'un accord de coopération en matière d'environnement conclu entre les îles de l'ouest de la Micronésie (Îles Mariannes du Nord, Guam, États fédérés de Micronésie, Palaos et République des Îles Marshall). Il a notamment pour but de servir de tribune pour la gestion des déchets, la collaboration du secteur privé et la promotion de plans de gestion intégrée des déchets solides. Il est clair que le PIRRIC est un excellent mécanisme de promotion de saines pratiques de gestion des déchets dans la région micronésienne, et qu'il pourrait servir de modèle pour les régions polynésienne et mélanésienne. Il conviendrait de promouvoir une collaboration plus étroite entre le PIRRIC et le PROE pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

## VERSION FINALE

- **Micronesian Center for a Sustainable Future (MCSF).** Le MCSF est né du Sommet des dirigeants de la Micronésie occidentale (WMCES) et du Sommet des présidents. Il jouit du soutien des présidents et gouverneurs de la région micronésienne et a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions régionales en mobilisant à la fois les experts micronésiens et ceux des intervenants de l'extérieur qui s'intéressent à l'avenir de la Micronésie. Le MCSF est toujours en chantier ; son plan de développement stratégique englobe les questions de gestion des déchets solides et de protection de l'environnement qui intéressent le PIRRIC et d'autres comités [H.R. 16-63].

### Projets régionaux

La Commission européenne finance un programme de 4 ans et de plusieurs millions d'euros pour le renforcement des capacités en matière de mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) par les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le volet océanique de ce programme, qui couvre la période 2009 à 2012, a globalement pour objet de soutenir et de renforcer l'organisation environnementale régionale — le PROE — pour qu'elle aide les pays insulaires océaniques à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des AME. Le programme visera en particulier à renforcer les capacités nationales par le biais de la formation à la négociation, de l'élaboration et de la gestion de projets, de la rationalisation des rapports et de la gestion de l'information. Ce projet est très utile puisque de nombreux AME font une place importante à la gestion des déchets solides (voir Tableau 4).

Tableau 4 : Participation des pays insulaires océaniques aux AME (situation au 27 août 2009)

| Accord multilatéral sur l'environnement                 | Îles Cook | États fédérés de Micronésie | Fidji | Kiribati | Nauru    | Nioué | Palaos | Papouasie - Nouvelle-Guinée | République des Îles Marshall | Samoa | Îles Salomon | Tonga | Tuvalu | Vanuatu |
|---|-----------|-----------------------------|-------|----------|----------|-------|--------|-----------------------------|------------------------------|-------|--------------|-------|--------|---------|
| Convention de Bâle                                      | A         | A                           |       | A        | A        | R     | S      | A                           | A                            | A     |              |       |        |         |
| Convention de Londres sur l'immersion des déchets, 1972 |           |                             |       | R        | R        |       |        | R                           | A                            |       | R            | A     |        | A       |
| Protocole de Londres sur l'immersion des déchets, 1996  |           |                             |       |          |          |       |        |                             | R                            |       |              | R     |        | R       |
| Convention Marpol 73/78                                 |           |                             |       | A        |          |       |        | R                           | R                            |       |              | R     | R      | R       |
| Convention de Rotterdam                                 | A         |                             |       |          |          |       |        |                             | A                            | R     |              |       |        |         |
| Convention de Stockholm                                 | A         | R                           | R     | R        | R        | R     | R      | R                           | A                            | R     | A            |       | A      | R       |
| Convention de Waigani                                   | R         | R                           | R     | R        | <b>S</b> | R     | S      | R                           |                              | R     | R            | R     | A      | R       |

R = Ratification    S = Signature    A = Adhésion

### Technologies d'élimination des déchets

Le brûlage à l'air libre, méthode traditionnelle d'élimination des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques, a été remplacé au cours des dernières années par la mise en décharges. Or cette méthode pose d'énormes problèmes dans les petits États insulaires à cause du manque d'espace. Il existe bien sûr des techniques de rechange pour l'élimination des déchets et la réduction de leur volume (p. ex., incinérateurs, déchiqueteuses, compacteurs, etc.), mais les pays n'ont pas toujours les moyens de les mettre en œuvre, et leur utilisation dans la région reste rare et donne des résultats limités. Étant donné les pressions croissantes exercées sur les ressources terrestres et d'autres facteurs, certains pays et territoires insulaires envisagent aujourd'hui de recourir à des systèmes d'incinération qui permettent à la fois de réduire le volume des déchets et de produire de l'énergie électrique. Une utilisation prudente de la technologie appropriée pourrait s'avérer profitable pour les pays et territoires océaniques, à condition que l'on procède au préalable à une évaluation soignée des enjeux financiers, de ceux liés à l'exploitation et à l'entretien des installations, ainsi que des répercussions sur l'environnement et la santé publique. S'agissant des pays insulaires océaniques qui sont parties à la Convention de Stockholm, le choix des technologies d'élimination des déchets devrait être conforme aux directives concernant les techniques et les pratiques environnementales optimales.

## VERSION FINALE

### 3.5 Résultats de la mise en œuvre de la RS2005

Depuis la publication de la Stratégie régionale, en 2005, les pays et territoires insulaires océaniques ont fait des progrès dans la mise en œuvre de leurs programmes de gestion des déchets, tel que mentionné brièvement à la section 3.2. La stratégie originale comptait 33 activités stratégiques réparties en 11 grands secteurs pour la réalisation de l'objectif d'autosuffisance en matière de gestion des déchets solides. Le tableau 5 ci-dessous résume les progrès réalisés dans chacun des 11 secteurs d'intervention.

Tableau 5 : Progrès réalisés dans l'application de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides de 2005 (RS2005)

| Activité stratégique   | PROE | Samoa américaines | Îles Cook | États fédérés de | Fidji | Polynésie française | Guam | Kiribati | République des Îles | Nauru | Nouvelle-Calédonie | Îles Mariannes du Nord | Nioué | Palaos | Papouasie-Nouvelle- | Samoa | Îles Salomon | Tokélaou | Tonga | Tuvalu | Vanuatu | Wallis-et-Futuna |  |
|--|------|-------------------|-----------|------------------|-------|---------------------|------|----------|---------------------|-------|--------------------|------------------------|-------|--------|---------------------|-------|--------------|----------|-------|--------|---------|------------------|--|
| A1 Année océanique de lutte contre les déchets   | ●    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| A2 Programmes de communication intégrée  |      |                   |           |                  | ◉     |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       | ◉      |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| B1 Cours de formation annuels  | ●    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| B2 Formation pour les atolls et les territoires  |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| B3 Évaluation des capacités nationales   |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| B4 Activités de renforcement des capacités nationales  |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| B5 Accueil en détachement  |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| B6 Entretien d'un réseau d'information sur les déchets   | ●    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| C1 Examen des lois et réglementations  |      |                   |           |                  | ●     |                     | ◉    |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| D1 Élaboration de stratégies de réduction des déchets  |      |                   |           | ◉                | ◉     |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       | ◉      |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| D2 Élaboration de stratégies de recyclage des déchets  |      |                   |           | ◉                | ◉     |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       | ◉      |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| D3 Renforcement des programmes de recyclage existants  |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| D4 Évaluation/démonstration de nouvelles méthodes de recyclage   |      |                   | ◉         |                  |       |                     | ◉    |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| E1 Forums sous-régionaux sur les déchets et parachèvement de la Stratégie régionale sur la gestion des déchets solides | ●    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| E2 Mise en place d'un mécanisme régional de coordination   | ●    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| E3 Mise en place d'un mécanisme national de coordination   |      | ●                 | ●         | ●                | ●     | ●                   | ●    | ●        |                     |       | ●                  | ●                      | ●     | ◉      | ●                   | ●     | ●            | ●        | ●     | ●      | ●       |                  |  |
| E4 Élaboration d'une SNGDS   |      |                   | ◉         | ◉                | ●     |                     | ●    | ◉        | ◉                   |       | ●                  | ●                      | ◉     | ◉      | ◉                   | ●     | ◉            | ◉        | ◉     | ●      | ◉       |                  |  |
| E5 Élaboration d'un plan national de gestion des déchets résultant de catastrophes                                     |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| F1 Amélioration graduelle des systèmes de collecte   |      |                   |           |                  |       |                     |      | ◉        |                     |       |                    |                        |       |        | ●                   |       |              |          | ◉     |        |         |                  |  |
| G1 Amélioration graduelle des sites d'enfouissement  |      |                   |           | ◉                |       | ◉                   |      |          |                     |       |                    |                        |       | ◉      | ◉                   |       |              |          | ◉     |        | ◉       |                  |  |
| G2 Création de décharges pour les atolls   |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| G3 Création d'une nouvelle décharge sanitaire  |      |                   | ◉         | ◉                | ◉     | ◉                   |      |          |                     |       | ●                  |                        | ◉     |        |                     |       |              |          |       | ●      |         |                  |  |
| G4 Fermeture des sites d'enfouissement et mesures ultérieures  |      |                   |           |                  | ◉     |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| G5 Évaluation des options régionales concernant les déchets difficiles   | ◉    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| G6 Programme régional d'évacuation des déchets difficiles  | ◉    |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| H1 Mise en place de systèmes de planification et de suivi  |      |                   |           |                  | ◉     |                     |      | ◉        |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| H2 Collecte et analyse de données sur les déchets  |      |                   |           |                  | ◉     |                     | ◉    |          |                     |       |                    |                        | ◉     |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| H3 Planification à long terme  |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| I1 Programmes de surveillance des sites d'enfouissement/élimination  |      |                   | ◉         |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ●      |         |                  |  |
| J1 Mise en place de systèmes locaux de recyclage   |      |                   |           |                  | ◉     |                     | ●    |          |                     |       |                    |                        | ◉     |        |                     |       |              |          |       | ●      |         |                  |  |
| J2 Évaluation et élaboration de partenariats en matière de recyclage   |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       | ◉      |         |                  |  |
| K1 Examen des exigences et mécanismes de financement   |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |
| K2 Évaluation des mécanismes de financement du recyclage et de l'élimination   |      |                   |           |                  |       |                     |      |          |                     |       |                    |                        |       |        |                     |       |              |          |       |        |         |                  |  |

● = Achevé ◉ = Entamé ou en cours

## VERSION FINALE

### 3.6 Mesures proposées

Nous décrivons aux chapitres 4 à 12 les secteurs d'intervention prioritaires en matière de gestion des déchets solides dans la région océanienne. Ces priorités ont été établies à partir d'un examen de la stratégie originale et prennent en compte les progrès réalisés depuis la mise en œuvre de cette dernière. Elles ont été élaborées à la faveur d'une série d'ateliers consultatifs organisés avec les États et territoires insulaires membres du PROE et de consultations menées avec les bailleurs de fonds et d'autres parties concernées, avant d'être peaufinées par un comité constitué de représentants des pays et territoires insulaires océaniens. On a demandé aux pays et territoires d'indiquer trois priorités qui leurs paraissaient les plus urgentes au moment de la tenue des consultations ; ces priorités sont énumérées dans le tableau ci-dessous. Un plan de mise en œuvre de haut niveau (voir annexe III) est également en cours d'élaboration afin de définir les interventions de haut niveau, leur calendrier d'exécution et les principaux maîtres d'œuvre (voir annexe IV) pour chaque secteur prioritaire.

Les 9 chapitres qui suivent abordent tour à tour chacun des secteurs d'intervention prioritaires en décrivant la situation actuelle (« Où en sommes-nous ? »), les objectifs poursuivis (« Que souhaitons-nous accomplir ? »), et les interventions de haut niveau qui devraient constituer notre stratégie (« Comment y parviendrons-nous ? »).

Tableau 6 : Priorités des pays et territoires insulaires océaniens en matière de gestion des déchets solides

| PRIORITÉS                               | Samoa américaines | Iles Cook | États fédérés de Micronésie | Fidji | Polynésie française | Guam | Kiribati | République des Îles Marshall | Nauru | Nouvelle-Calédonie | Îles Mariannes du Nord | Nioué | Palaos | Papouasie-Nouvelle-Guinée | Samoa | Îles Salomon | Tokélaou | Tonga | Tuvalu | Vanuatu | Wallis-et-Futuna |
|---|-------------------|-----------|-----------------------------|-------|---------------------|------|----------|------------------------------|-------|--------------------|------------------------|-------|--------|---------------------------|-------|--------------|----------|-------|--------|---------|------------------|
| Aspects économiques et financiers       |                   | ●         | ●                           | ●     |                     |      | ●        | ●                            |       |                    |                        |       | ●      | ●                         | ●     | ●            |          | ●     | ●      |         |                  |
| Gestion intégrée des déchets            |                   | ●         | ●                           | ●     |                     |      | ●        |                              | ●     |                    |                        | ●     |        | ●                         | ●     | ●            | ●        | ●     |        |         | ●                |
| Législation                             |                   |           |                             |       |                     |      |          | ●                            | ●     |                    |                        | ●     |        | ●                         |       | ●            |          |       |        |         | ●                |
| Sensibilisation/communication/éducation |                   |           |                             | ●     |                     |      | ●        |                              |       |                    |                        |       |        |                           | ●     |              | ●        |       | ●      | ●       |                  |
| Renforcement des capacités              |                   |           |                             |       |                     |      | ●        |                              |       |                    |                        | ●     | ●      |                           |       |              | ●        | ●     | ●      |         |                  |
| Surveillance de l'environnement         |                   | ●         |                             |       |                     |      |          |                              |       |                    |                        |       |        |                           |       |              |          |       |        |         |                  |
| Politiques, planification et rendement  |                   |           |                             |       |                     |      |          | ●                            |       |                    |                        |       | ●      |                           |       |              |          |       |        |         |                  |
| Industrie des déchets solides           |                   |           |                             |       |                     |      |          |                              |       |                    |                        |       |        |                           |       |              |          |       |        |         |                  |
| Déchets médicaux                        |                   |           |                             |       |                     |      |          |                              |       |                    |                        |       |        |                           |       |              |          |       |        |         |                  |

### 3.7 Évaluation des progrès accomplis

L'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie devrait s'appuyer sur des indicateurs nationaux du rendement — par exemple, quantité de déchets produits, proportion de ces déchets qui n'aboutissent pas dans une décharge (réutilisés, recyclés ou compostés), nombre de dépotoirs et de décharges, ampleur des problèmes de déchets sauvages et de décharges illégales, nombre de personnes formées à divers aspects de la gestion des déchets, etc. Or, nous manquons de données de référence sur beaucoup de ces indicateurs, et nous ne disposons que de très peu des outils qui pourraient nous permettre d'obtenir ces informations. Un des objectifs de la stratégie consiste donc à combler ces lacunes et à mettre en œuvre les améliorations requises. En attendant, nous utiliserons un formulaire de contrôle semestriel (annexe V) qui permettra aux pays et territoires insulaires océaniens de décrire les projets mis en œuvre dans ce domaine à l'échelle nationale.

## 4.0 Aspects économiques et financiers

Résultat : Mise en œuvre dans les pays et territoires insulaires océaniques de systèmes et de programmes de gestion des déchets solides autosuffisants au plan financier.

### Où en sommes-nous ?

#### Aspects financiers

Les financements requis pour la gestion des déchets solides se répartissent en deux grands volets : la *mise en œuvre des projets* — par exemple, projets d'infrastructures comme la construction de décharges ou d'incinérateurs — et les *opérations régulières* — services de collecte, programmes d'éducation et de sensibilisation, exploitation et entretien des décharges, etc. Toutefois, la mobilisation des ressources financières nécessaires pour la gestion des déchets demeure un problème important pour beaucoup de pays. On a donné à entendre qu'un pays qui souhaite se doter de toute la panoplie des services de gestion des déchets devrait consacrer à ce secteur de 1 à 2 % de son PIB national [Cointreau et Cravioto, 2005]. Or, il semble que beaucoup de pays soient encore loin d'atteindre ce seuil de financement.

Divers projets de recouvrement des coûts de la gestion des déchets sont déjà en cours dans certains pays et territoires océaniques (voir tableau 7 ci-dessous). Beaucoup de ces projets génèrent des recettes, mais ces sommes d'argent sont d'ordinaire acheminées à un compte général et ne servent pas nécessairement au financement des programmes de gestion des déchets. D'autres pays par contre (Kiribati et les Palaos) versent les recettes de leurs programmes de consignment d'emballages dans des comptes spéciaux servant au financement des programmes de recyclage.

En fait, beaucoup de pays et territoires océaniques éprouvent des difficultés à financer leurs projets de gestion des déchets. Les autorités se trouvent ainsi souvent prises dans un cercle vicieux : elles sont contraintes d'imposer des droits aux résidents pour l'amélioration des services de gestion des déchets, alors que les résidents sont souvent réticents à payer pour des services qu'ils jugent déficients.

Tableau 7 : Activités de financement dans les pays et territoires océaniques

| Activité de financement                       | Description  | Pays ou territoire océanique   |
|---|--|--|
| Redevances de déversement                     | Droit que doivent payer les usagers d'une décharge pour y déverser leurs déchets.  | Îles Cook, Fidji, Guam, Palaos*, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Vanuatu                     |
| Consignation d'emballages                     | Somme que doit verser un client pour un emballage consigné et qui lui sera remboursée en partie lorsque l'emballage sera retourné. | Îles Cook, États fédérés de Micronésie (Yap) Kiribati, Palaos                                  |
| Contribution anticipée à l'élimination        | Frais d'élimination non remboursables payés à l'importation de certains produits.  | États fédérés de Micronésie (Kosrae, Yap)  |
| Taxe de séjour                                | Taxe imposée aux personnes qui visitent le pays.   | Îles Cook  |
| Frais de service                              | Frais payés par les utilisateurs du service (p. ex., collecte des déchets)   | Fidji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tonga                                |
| Taxe annuelle d'immatriculation des véhicules | Droit spécial de gestion des déchets payé au moment du renouvellement annuel de l'immatriculation des véhicules.                   | Guam   |
| Pénalités et amendes                          | Amendes imposées aux personnes qui enfreignent les lois sur l'environnement ou sur la gestion des déchets.                         | Fidji, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Îles Salomon |
| Frais de permis                               | Frais exigés pour l'octroi de divers permis liés à la gestion des déchets.   | Fidji, Kiribati, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon                     |
| « Council tax »                               | Impôt local dont une portion est consacrée à la gestion des déchets (habituellement la collecte).                                  | République des Îles Marshall, Îles Salomon, Vanuatu  |

\* Adoptées, mais non mises en œuvre

# VERSION FINALE

## Aspects économiques

Les déchets solides ont également une incidence sur le développement économique. Par exemple, aux Palaos, le coût estimé de la pollution liée aux déchets solides — soins de santé, lutte contre les vecteurs, perte de ressources marines et de terres humides, pertes de recettes du tourisme — a été établi à 1,6 % du PIB [Hajkowicz *et al.*, 2006]. Cette évaluation n'inclut pas les incidences difficiles à chiffrer comme la perte ou la réduction de la biodiversité, les dommages causés au patrimoine culturel naturel ou humain et la perte des attraits récréatifs. Une étude semblable réalisée aux Tonga [Lal et Takau, 2006] a estimé le coût de la pollution liée aux déchets à 5,6 millions de pa'anga (2,9 millions de dollars É.-U.<sup>1</sup>).

Dans certains cas, (p. ex., aux Îles Salomon) ces incidences sont reconnues par les autorités nationales, mais pas par les pouvoirs publics sectoriels ni par le public. Dans d'autres (p. ex., à Vanuatu), c'est exactement l'inverse. Les autorités qui comprennent les répercussions économiques globales de la pollution due aux déchets solides le démontrent d'ordinaire en donnant leur plein appui aux projets de gestion des déchets solides et en accordant à ces projets des financements suffisants ; tel est le cas par exemple aux Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

## Que souhaitons-nous accomplir ?

- Mettre en place des programmes autosuffisants de gestion des déchets qui permettront de réduire le recours à l'aide financière extérieure (notamment l'aide publique), et mobiliser suffisamment de ressources pour la mise en œuvre d'une gamme complète d'activités (p. ex., gestion intégrée des déchets, surveillance, application de la loi, etc.).
- Sensibiliser l'ensemble des agents de la société (directeurs, ministres, grand public et autres intervenants) aux répercussions économiques globales de la pollution liée aux déchets solides.
- Mettre en place dans tous les pays et territoires insulaires océaniques des dispositifs efficaces de recouvrement des coûts pour assurer le financement adéquat du fonctionnement des organisations appropriées de gestion des déchets.

## Comment y parviendrons-nous ?

Les aspects économiques et financiers de la gestion des déchets ont été reconnus comme hautement prioritaires par les pays suivants : Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, République des Îles Marshall, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Tuvalu.

Tableau 8 : Traitement des aspects économiques et financiers de la gestion des déchets

|    | ACTION   | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|----|--|------------|----------------|
| 1. | <b>Mise à jour et diffusion d'informations régionales sur l'utilisation des instruments économiques</b> pour élaborer des programmes autosuffisants de gestion des déchets.  | 2012       | PROE           |
| 2. | <b>Élaboration dans chaque pays insulaire océanique d'un plan de mise en œuvre des instruments économiques appropriés</b> , choisis sur la foi d'informations fiables et précises sur les coûts et les avantages de ces instruments. Les pays adopteront les dispositions institutionnelles requises pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan (p. ex., groupe de travail multipartite national ou agence de coordination de la gestion des déchets). | 2011       | OC             |
| 3. | <b>Recours à une approche régionale pour l'élaboration de programmes de financement durables.</b> Par exemple, régionalisation de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de consignation des contenants établis en vertu de la loi, en collaboration avec le PNUD.   | 2010       | PROE           |

<sup>1</sup> Taux de change : 1 TOP = 0,52263 \$ É.-U.

### 5.0 Gestion intégrée des déchets

Résultat 1 – **Réduction** (4 R) des déchets produits et acheminés aux décharges avec la participation de tous les secteurs et par le biais de projets locaux.

Résultat 2 – **Élimination** des déchets solides dont la production est inévitable et qui ne peuvent être réutilisés, recyclés ou compostés au moyen de méthodes acceptables sans effet négatif sur la santé humaine et l'environnement.

Résultat 3 – Mise en place ou modernisation de systèmes de **collecte** des déchets bien gérés, efficaces et autosuffisants dans les pays et territoires insulaires océaniques.

#### 5.1 4 R (Responsabiliser, réduire, réutiliser, recycler)

Résultat – Réduction des déchets produits et acheminés aux décharges avec la participation de tous les secteurs et par le biais de projets locaux.

### Où en sommes-nous ?

La **responsabilisation** des producteurs vise à éviter au départ la production des déchets. Les Îles Cook ont commencé à appliquer cette approche en examinant la chaîne d'approvisionnement et en déterminant les moyens d'éviter la production de déchets en traitant directement avec les fabricants et les fournisseurs. En 2005, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a tenté de mettre en place un vaste projet de réduction des déchets fondé sur ce principe (voir encadré 2 ci-dessous).

#### Encadré 2 : Réduction des déchets en Papouasie-Nouvelle-Guinée

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les autorités ont tenté d'interdire l'importation et l'utilisation de tous les sacs plastique dans un effort pour réduire la production de déchets à la source. Toutefois, elles en ont été empêchées par une décision judiciaire rendue en faveur de deux importants fabricants de sacs plastique : Colorpak Ltd. et W.H. Industries Ltd. Colorpak Ltd. a fait valoir que l'interdiction des sacs plastique entraînerait la fin de ses activités et une perte d'emplois, et qu'elle contrevient aux lois sur l'investissement et à la Constitution [Red Orbit, 2005].

On peut promouvoir la **réduction à la source** en incitant les gens à changer leur comportement et à prendre des mesures concrètes — par exemple, réduire leurs achats, acheter des produits en vrac, utiliser les produits plus efficacement, composter les déchets organiques ou réduire leurs achats de produits jetables. Divers programmes de réduction à la source ont déjà été lancés — par exemple, la campagne « Turtle Bag » lancée au Samoa en vertu d'une collaboration PROE/ANZ qui encourage l'utilisation de sacs à provisions réutilisables, et d'autres programmes similaires aux Fidji.

Les activités de **réutilisation** sont pilotées par des entrepreneurs locaux. Elles consistent d'ordinaire à réparer des produits (p. ex., ordinateurs, téléviseurs, postes radios, cartouches d'imprimantes, etc.) pour qu'ils puissent être réutilisés, ou de les modifier pour qu'ils servent à d'autres usages (p. ex., utilisation de pneus en guise de jardinières, de contenants vides pour entreposer l'eau, de bouteilles coupées pour faire des verres, de bouteilles broyées pour fabriquer du granulats, etc.). Cette industrie officielle de réutilisation procure un service vital en réduisant les volumes de déchets acheminés aux décharges, mais on possède très peu d'informations sur son importance dans la région.

## VERSION FINALE

Le **recyclage**, dans le contexte des îles du Pacifique, englobe la collecte, le compactage et l'expédition des déchets recyclables à une installation située d'ordinaire à l'étranger (habituellement en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Asie). Comme le montre le tableau 9, il existe dans les pays et territoires océaniques passablement de projets de recyclage. Par ailleurs, les îles polynésiennes voisines des Tokélaou et du Samoa ont conclu un accord spécial de recyclage des cannettes en aluminium (voir encadré 3).

Tableau 9 : Applications de la formule des 4 R dans les pays et territoires insulaires océaniques

| Déchets recyclables                | Pays ou territoires océaniques  | Marchés des matières recyclables                       |
|------------------------------------|---|--|
| Cannettes en aluminium             | Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, Fidji, Guam, Kiribati, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Vanuatu | Australie, Californie, Nouvelle-Zélande                |
| Ferraille (métaux ferreux)         | Îles Cook, Fidji, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu  | Australie, Chine, Hong Kong, Maurice                   |
| Papier/carton                      | Îles Cook, Fidji, Palaos, Tonga   | Australie, marchés locaux, Nouvelle-Zélande            |
| Verre                              | Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, Palaos, Tonga  | Marchés locaux   |
| Plastiques (y compris les mousses) | Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, Fidji, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga  | Australie  |
| Batteries d'accumulateurs au plomb | Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga, Vanuatu                               | Australie, Chine, Nouvelle-Zélande                     |
| Huile usagée                       | Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, Fidji, Palaos, Tonga, Vanuatu  | Fidji, Indonésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Philippines |
| Pneus                              | Îles Mariannes du Nord, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga   | Indonésie, Malaisie, Corée, Vietnam                    |
| Déchets organiques (compostage)    | Îles Cook, Fidji, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu  | Marchés locaux   |

### Encadré 3 : Les Tokélaou et le Samoa collaborent pour résoudre leurs problèmes de déchets

Les Tokélaou constituent un archipel d'atolls de dix kilomètres carrés, territoire de la Nouvelle-Zélande, qui compte environ 1 500 habitants et où l'élimination des déchets en décharges pose de sérieux problèmes. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec le Samoa, les Tokélaou font la cueillette et le compactage des cannettes en aluminium et les expédient ensuite au Samoa, qui les ajoute à sa propre production expédiée à l'étranger aux fins du recyclage. Cette collaboration permet aux Tokélaou de réduire les volumes de déchets à gérer, et bénéficie également au Samoa puisqu'elle lui permet de remplir et d'expédier plus rapidement les conteneurs de cannettes à recycler, ce qui augmente la rentabilité de l'opération.

## Que souhaitons-nous accomplir ?

- Multiplier les applications de la formule des 4 R et en améliorer la qualité dans tous les secteurs.
- Réduire la quantité totale de déchets produits.
- Mettre en place des programmes de compostage pour la séparation et le traitement des déchets organiques.

## Comment y parviendrons-nous ?

Gestion intégrée des déchets – Les 4 R sont des stratégies jugées hautement prioritaires par les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tokélaou, les Tonga et Vanuatu.

## VERSION FINALE

Tableau 10 : Gestion intégrée des déchets – la formule des 4 R

| ACTION  | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|---|------------|----------------|
| 4. <b>Élaboration d'une stratégie régionale des 4 R</b> qui pourra servir de modèle pour l'élaboration de stratégies nationales des 4 R pour la gestion des déchets.  | 2011       | PROE           |
| 5. <b>Élaboration de stratégies nationales des 4 R</b> qui devraient faire partie intégrante des SNGDS, s'appuyer sur des données fiables concernant la composition des déchets et prendre en compte les quatre options de gestion des déchets : responsabilisation, réduction, réutilisation et recyclage. La stratégie des 4 R doit inclure un plan complet de communication définissant la manière dont les outils de communication, d'éducation et de sensibilisation seront utilisés pour la réalisation des objectifs de la stratégie.  | 2011       | OC             |
| 6. <b>Évaluation et démonstration des nouvelles méthodes de recyclage.</b> Dans les pays et territoires insulaires océaniques, le recyclage exige actuellement la collecte et l'expédition à l'étranger des déchets recyclables. Il convient d'élaborer des méthodes qui permettront d'effectuer le recyclage sur place — par exemple, utilisation de verre broyé dans le secteur de la construction, recyclage du papier à petite échelle, ou fabrication de matériaux de construction ou de meubles en plastique recyclé. Toutefois, ces méthodes doivent être évaluées et mises à l'essai afin d'en déterminer la viabilité technique et financière. | 2013       | PROE           |

### 5.2 Élimination des déchets

Résultat : Élimination des déchets solides dont la production est inévitable et qui ne peuvent être réutilisés, recyclés ou compostés au moyen de méthodes acceptables sans effet négatif sur la santé humaine et l'environnement.

#### Où en sommes-nous ?

L'élimination — en dépotoirs et en décharges — est la méthode la plus commune de gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques. C'est aussi la plus visible. Dans la plupart des cas, les dépotoirs « officiels » contribuent à la pollution visuelle, constituent une menace pour la santé publique et l'environnement et sont considérés d'une manière générale comme une nuisance, comme partout ailleurs dans le monde. L'espace limité propice à l'aménagement des décharges est un des problèmes les plus sérieux qui se posent dans le Pacifique, en particulier...

- sur les atolls coralliens où l'élimination des déchets au bord du récif ou du lagon constitue souvent la seule solution ;
- sur les îles coralliennes surélevées (p. ex., Nioué), où le sol est très poreux ;
- dans beaucoup de pays et territoires où la propriété coutumière des terres est répandue et où il est donc presque impossible d'acheter des terrains aux fins de l'aménagement de décharges ;
- parce que personne ne souhaite vivre à proximité d'une décharge (syndrome « pas dans ma cour »).

Malgré l'ampleur des obstacles à surmonter, plusieurs pays et territoires océaniques, avec l'aide des bailleurs de fonds, ont procédé à une mise à niveau de leurs dépotoirs ou construit de nouvelles installations. Dans certains cas, on procède à la mise à niveau d'une installation existante tout en conservant ailleurs, ou dans des îles isolées, d'autres dépotoirs autorisés. Le tableau 11 résume la situation.

Divers types de décharges sont envisageables, mais la stratégie retenue de préférence dans la région des îles du Pacifique est celle des décharges semi-aérobies fondées sur la méthode Fukuoka. Le Samoa est le premier pays de la région à avoir adopté cette méthode. Lorsqu'elle est gérée convenablement, elle offre une solution rentable et efficace de stabilisation des déchets, notamment lorsque ces derniers présentent une teneur élevée en matière organique [Chong *et al.*, 2005].

## VERSION FINALE

Tableau 11 : Installations de gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques

| TYPE D'INSTALLATION                             | PAYS OU TERRITOIRE   |
|---|--|
| Dépotoir à ciel ouvert <sup>1</sup>             | Fidji, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tonga  |
| Décharge contrôlée <sup>2</sup> (mise à niveau) | Guam, République des Îles Marshall, Tuvalu   |
| Décharge semi-aérobie (Fukuoka)                 | États fédérés de Micronésie (Kosrae), Palaos, Samoa, Vanuatu   |
| Décharge anaérobie                              | Îles Cook, Guam, Fidji, Tonga (Tongatapu)  |
| Incinérateur <sup>3</sup>                       | Déchets médicaux : Fidji, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga<br>Déchets portuaires : Papouasie-Nouvelle-Guinée |

1. Ce terme désigne uniquement les dépotoirs autorisés et exclut donc les dépotoirs illégaux.  
2. Dépotoir mis à niveau, mais dépourvu de certaines caractéristiques comme la collecte et le traitement du lixiviat.  
3. Principalement pour les déchets médicaux et les déchets portuaires.

### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Créer et exploiter dans les atolls des décharges adéquates qui réduisent les dangers pour l'environnement et la santé publique.
- Créer des décharges semi-aérobies améliorées et bien gérées dans les îles hautes.
- Offrir des options d'élimination pour les déchets difficiles et les déchets médicaux.
- Déterminer la faisabilité du recours à l'incinération dans les pays et territoires insulaires océaniques.

### Comment y parviendrons-nous ?

Gestion intégrée des déchets – L'élimination des déchets a été jugée hautement prioritaire par les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tokélaou, les Tonga et Vanuatu

Tableau 12 : Gestion intégrée des déchets – Élimination

| ACTION  | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|---|------------|----------------|
| 7. <b>Élaboration de directives régionales sur l'élimination des déchets et le suivi environnemental des installations d'élimination.</b> Ces directives seront liées aux points de référence qui doivent être établis dans le cadre des actions prioritaires de renforcement des capacités.  | 2010       | PROE           |
| 8. <b>Amélioration des sites d'enfouissement existants.</b> Il convient de faire en sorte que les sites existants répondent aux normes minimales acceptables pour minimiser leurs incidences sur la santé humaine et l'environnement ainsi que sur l'économie au sens large. On peut y arriver en réalisant d'abord une étude de faisabilité sur la mise à niveau des sites et en cherchant ensuite les fonds nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de cette étude.  | 2010-2015  | OC             |
| 9. <b>Création de nouvelles décharges.</b> Lorsqu'une mise à niveau des sites existants s'avère impossible, il convient d'en créer de nouveaux. Cette option risque de prendre du temps puisqu'elle exige l'acquisition de nouveaux terrains, la conduite d'évaluations des incidences environnementales, la recherche de financements, des études techniques approfondies et des travaux d'aménagement. Elle doit donc être mise en œuvre longtemps avant que le nouveau site ne devienne nécessaire (5 à 10 ans).   | 2010-2015  | OC             |
| 10. <b>Efforts de recherche et de développement pour la mise au point de solutions adaptées à diverses situations.</b> Par exemple, méthodes d'élimination propices aux atolls ou incinération pour la production d'énergie dans les pays et territoires insulaires.  | 2010       | PROE           |
| 11. <b>Élaboration d'options régionales de gestion des déchets difficiles.</b> Une évaluation au niveau sous-régional des options envisageables pour certains déchets difficiles (ferraille, substances chimiques utilisées dans les écoles, pesticides/POP périmés et huiles usagées) est déjà en cours [Ashton <i>et al.</i> , 2009] et sa mise en œuvre sera financée dans le cadre d'un programme de l'Agence française de développement (AFD). Il convient à ce propos de porter une attention spéciale aux déchets encombrants, à ceux résultant de catastrophes et aux déchets miniers, et de définir les mesures propices à prendre à l'échelle nationale pour régler le problème des déchets difficiles. | 2011       | PROE           |

### 5.3 Systèmes de collecte des déchets

Résultat : Mise en place ou modernisation de systèmes de **collecte** des déchets bien gérés, efficaces et autosuffisants dans les pays et territoires insulaires océaniques.

#### Où en sommes-nous ?

Dans beaucoup de pays et territoires insulaires océaniques, les systèmes de collecte des déchets restent désorganisés et peu fiables à cause d'un manque d'équipements appropriés, d'une gestion défectueuse, d'une pénurie de personnel compétent et de l'insuffisance d'installations et d'équipements comme les postes de transfert et les poubelles publiques.

Dans certains pays — notamment les atolls, les Fidji, Nauru et les États fédérés de Micronésie —, les services de collecte sont offerts uniquement dans les grands centres urbains et restent rares en zones rurales. Les habitants n'ont donc pas droit à des services de collecte de qualité comparable.

La séparation à la source des déchets organiques (déchets verts) est encouragée, ce qui permet de réduire le travail que représentent la collecte et l'élimination des déchets. Par ailleurs, il arrive souvent qu'on encourage et qu'on pratique la séparation à la source des substances recyclables pour ensuite tout ramasser en vrac dans un seul camion à cause de l'absence d'installations adéquates de recyclage sur le site de la décharge. De telles situations peuvent décourager les gens et risquent de les rendre plus réticents à participer aux nouveaux programmes de gestion des déchets.

Lorsque des services de collecte des déchets sont en place, la participation du public varie et peut se mesurer par l'ampleur des problèmes observés de déchets sauvages et de décharges illégales.

#### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Mise en place de services plus fiables et plus efficaces de collecte des déchets domestiques, commerciaux et industriels, y compris dans les zones rurales.
- Mise en place des installations et infrastructures nécessaires à l'appui des systèmes de collecte, y compris des postes de transfert, des installations de stockage dans les immeubles de grande hauteur et l'installation de poubelles et de postes de collecte des déchets.
- Mise en place de services spécialisés adaptés à d'autres types de déchets (encombrants, difficiles ou recyclables).



Camion de collecte des déchets au Samoa

## VERSION FINALE

### Comment y parviendrons-nous ?

Gestion intégrée des déchets – La collecte des déchets a été jugée hautement prioritaire par les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon.

Tableau 13 : Gestion intégrée des déchets – Collecte

| ACTION   | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|--|------------|----------------|
| 12. <b>Élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration des services de collecte des déchets.</b> Un tel plan devrait prendre en compte les problèmes de stockage et de collecte. Les propositions devraient être préparées et soumises au Conseil des ministres, aux bailleurs de fonds et aux partenaires de développement afin d'obtenir l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre du plan. Elles devraient insister sur les moyens envisagés pour assurer l'autosuffisance du service de collecte des déchets. | 2011       | OC             |

## VERSION FINALE

### 6.0 Législation

Résultat : Des activités de gestion des déchets solides qui s'appuient sur des textes législatifs pratiques, efficaces, faciles à appliquer et culturellement appropriés.

#### Où en sommes-nous ?

Depuis la mise en œuvre de la RS2005, certains pays ont élaboré (Samoa) ou mis en vigueur (Fidji, République des Îles Marshall, Tonga) des lois sur les déchets solides. D'autres comme les Îles Cook, Kiribati, les Îles Salomon, les Tokélaou et Tuvalu ont adopté des lois environnementales de portée générale, mais doivent encore élaborer des lois portant sur l'ensemble des aspects de la gestion des déchets solides. Enfin, quelques pays s'en remettent toujours à des lois de portée très générale comme les lois sur la santé publique. Le tableau 14 résume la situation actuelle de la législation concernant la gestion des déchets solides dans les divers pays et territoires.

Tableau 14 : Législation relative à la gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques

| Pays/territoire             | Législation  | Pays/territoire              | Législation   |
|-----------------------------|--|------------------------------|---|
| Samoa américaines           | Environment Quality Act  | Papouasie-Nouvelle-Guinée    | Marine Pollution Bill (projet)  |
| Îles Cook                   | Environment Act (2004) (Rarotonga)<br>Public Health Act 2004<br>Sewerage Regulations 2008  |                              | Environment Act 2000 & regulations<br>Environmental Contaminants Act 1978<br>Organic Law on Provincial & Local Level Govt                                 |
| États fédérés de Micronésie |  |                              | Public Health Act   |
| Fidji                       | Waste & Pollution Regulations 2008<br>Litter Promulgation 2008<br>EIA Regulations 2007<br>Environmental Management Act 2005<br>Public Health Act<br>Fijian Affairs Act<br>Municipal Council Bylaws |                              | NCDC Act  |
| Polynésie française         |  | République des Îles Marshall | Conservation Areas Act 1978<br>National Environmental Protection Act 1984<br>Public Health Act<br>Majuro Local Government Ordinance<br>Littering Act 1982 |
| Guam                        | Solid Waste management and Litter Control Act<br>Guam Environment Protection Agency Act<br>Guam Environmental Pollution Control Act  | Samoa                        | Waste Management Bill (projet)<br>Land, Surveys and Environment Act 1989  |
| Kiribati                    | Special Fund (Waste Material Recovery Act 2004<br>Environment Act 1999   | Îles Salomon                 | Environment Regulation 2008<br>Environment Act 1998<br>Shipping Act 1998  |
| Nauru                       | Néant  |                              | Agriculture Quarantine Order 1995<br>Ports Act 1990<br>Environmental Health Act 1980  |
| Nouvelle-Calédonie          | Loi sur la Nouvelle-Calédonie, 1999  | Tokélaou                     | Marine Pollution Regulations 1990<br>Marine Pollution (Dumping & Incineration) Regulations 1982<br>Marine Pollution Act 1974                              |
| Îles Mariannes du Nord      | Resource Conservation and Recovery Act<br>Litter Control Act 1989<br>Safe Drinking Water Act<br>Solid Waste management Act   | Tonga                        | Waste Management Act 2005 (Tongatapu)<br>Public Health Act 2008   |
| Nioué                       | Environment Act 2003<br>Public Health 1982   | Tuvalu                       | Waste Operation and Services Act 2009<br>Environment Protection Act 2007  |
| Palaos                      | Public Law 1-58<br>Palau National Code 34, subsection 1004<br>Recycling Law RPPL 7-94<br>Environmental Quality Protection Act<br>Solid Waste Management Regulations                                |                              | Marine Pollution Act 1991<br>Public Health Act and Regulation 1926  |
|                             |  | Vanuatu                      | Environment Management & Conservation Act Cap. 283 (2002)<br>Bio-security Bill (projet)   |
|                             |  | Wallis-et-Futuna             |   |

## VERSION FINALE

Il arrive souvent que les lois adoptées ne soient pas respectées par ignorance ou par négligence. Les moyens humains ou financiers nécessaires à la mise en vigueur de la législation sont également limités. L'absence de coordination entre les instances chargées de l'application des lois et une définition trop floue de leurs responsabilités respectives, l'absence de codification des mesures législatives et les pressions exercées dans les petites collectivités où des liens de parenté peuvent exister entre les personnes chargées de l'application des lois et celles qui risquent de les enfreindre viennent encore compliquer la situation. Enfin, les conflits qui peuvent survenir entre l'application des lois et les pratiques culturelles traditionnelles (p. ex., incinération des dépouilles mortelles prescrite par la religion hindoue) peuvent encore venir aggraver les choses.

### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Mise en place dans tous les pays et territoires insulaires océaniques d'une législation complète sur la gestion des déchets solides — notamment de règlements visant les zones rurales et les îles isolées — qui tient compte les particularités culturelles de chaque pays ou territoire.
- Application des lois sur la gestion des déchets solides et des directives sur l'exploitation des installations.
- Renforcement de la surveillance et de l'application des lois sur les déchets solides dans tous les pays et territoires océaniques afin de réduire la pollution et de prévenir les infractions.

### Comment y parviendrons-nous ?

La législation a été jugée hautement prioritaire par Nauru, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, les Îles Salomon et Vanuatu.

Tableau 15 : Mesures législatives

| ACTION   | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|--|------------|----------------|
| 13. <b>Mise en œuvre d'un projet sous-régional d'examen et d'élaboration d'un projet de loi sur les déchets solides dans les pays jugés prioritaires</b> , énumérés dans la section suivante. Coordination des interventions des autorités avec les services de leur ministère de la Justice pour faire en sorte que la législation puisse être adoptée en temps utile.  | 2010-2011  | PROE           |
| 14. <b>Renforcement de la capacité des pays et territoires à mettre en œuvre la législation grâce aux ressources et aux initiatives régionales.</b> Le PROE i) fournira des conseils sur les moyens d'appliquer la législation, ou organisera une formation en cette matière ; ii) veillera à renforcer les réseaux existants — par exemple, l'assistance en ligne sur la gestion des déchets — pour un meilleur partage des connaissances sur la mise en vigueur des lois ; et iii) établira une liste des experts régionaux de la législation touchant la gestion des déchets solides. | 2012       | PROE           |
| 15. <b>Élaboration et mise en œuvre dans chaque pays de plans de mise en application des lois.</b> Ces plans devraient prévoir des activités pour permettre aux divers ministères d'internaliser les politiques, prendre en compte les besoins en matière de formation, d'éducation et de sensibilisation et les particularités culturelles, mobiliser les collectivités et les groupes religieux, et tirer parti des traditions et des structures de gouvernance existantes.  | 2012       | OC ou OS       |
| 16. <b>Participation des ministères de la Justice de chacun des pays et territoires</b> et sensibilisation de ces derniers à l'importance de doter les services de l'environnement de juristes spécialistes des questions d'environnement. Il s'agit en l'occurrence d'améliorer la mise en application des lois sur la gestion des déchets solides.   | 2010       | OC ou OS       |

### 7.0 Sensibilisation, communication et éducation

Résultat : Une population informée et consciente, qui appuie les activités de gestion des déchets et y participe.

#### Où en sommes-nous ?

Les pays et territoires océaniques ont mis en œuvre diverses activités d'éducation et de sensibilisation, mais plusieurs ont négligé d'adopter l'approche de la communication intégrée recommandée dans la RS2005. En conséquence, il semble que beaucoup des programmes d'éducation et de sensibilisation n'aient pas eu d'effets mesurables sur les comportements, comme le laissent conclure l'absence de progrès et, dans certains cas, les reculs constatés sur des questions comme celles des déchets sauvages et des décharges illégales. Cette situation pourrait être due à l'emploi de mauvaises méthodes, au mauvais ciblage des projets, à l'utilisation des mauvais messages ou simplement au manque d'intérêt ou d'engagement des publics visés en faveur d'activités de gestion des déchets. L'absence d'activités de soutien, d'infrastructures et de mesures d'application — par exemple, l'installation de poubelles parallèlement à l'affichage d'avis d'interdiction de jeter des déchets sur la voie publique — pourrait également avoir contribué à l'échec de nombreux programmes d'éducation et de sensibilisation.

En 2009, les Fidji ont entrepris d'élaborer une stratégie nationale de communication. D'autres pays comme les Palaos et les États fédérés de Micronésie ont déjà élaboré des plans de communication mais n'ont pas les ressources requises pour en assurer la pleine application.

La plupart des pays ont mis en œuvre divers types d'activités d'éducation et de sensibilisation, mais quelques-uns comme Nauru ont beaucoup de mal à y arriver à cause, principalement, d'un manque de ressources financières et humaines.

Un des principaux défis à relever dans le domaine de la gestion des déchets solides consiste à modifier le comportement et l'attitude des gens. Le problème se pose par exemple à Guam, où la plupart des habitants sont prêts à accepter des changements mais où une minorité de gens semblent se moquer de la beauté et de la santé de leur île et ignorent les messages des campagnes de sensibilisation. Cette indifférence à l'égard de la gestion des déchets est parfois encore plus marquée dans les secteurs où les résidents éprouvent un sentiment d'aliénation par rapport au reste de la collectivité (par exemple, les personnes qui s'installent temporairement en zone urbaine dans l'espoir de trouver un emploi).

#### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Un changement des comportements par la mise en œuvre de programmes efficaces d'éducation et de sensibilisation.
- Une amélioration de la coordination et de la communication des ministères et agences chargés de mettre en œuvre les programmes d'éducation et de sensibilisation, et l'identification des principaux organismes responsables dans chaque pays.
- Une utilisation plus fréquente, dans les campagnes d'éducation et de sensibilisation, de méthodes tenant davantage compte des traditions et des particularités culturelles des habitants pour mieux rejoindre les publics visés, en particulier dans les régions où peu de gens ont accès à la télévision ou à la radio et où les taux d'alphabétisation sont faibles.
- L'intégration de l'éducation à la gestion des déchets dans les programmes scolaires des niveaux primaire et secondaire.
- Le rétablissement de la confiance du public dans les systèmes de gestion des déchets.

## VERSION FINALE

### Comment y parviendrons-nous ?

L'éducation et la sensibilisation ont été jugées hautement prioritaires par les Fidji, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Tokélaou, Tuvalu et Vanuatu.

Tableau 16 : Mesures de sensibilisation, de communication et d'éducation

| ACTION   | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|--|------------|----------------|
| 17. <b>Élaboration et diffusion d'une stratégie nationale modèle de communication</b> fondée sur les principes du marketing social.  | 2011       | PROE           |
| 18. <b>Élaboration d'une stratégie nationale intégrée de communication qui englobe le marketing social.</b> L'approche intégrée est plus holistique puisqu'elle attire l'attention sur les problèmes, et met l'accent sur l'évolution des attitudes et des comportements en s'attaquant aux obstacles perçus à l'adoption de modes de vie viables. La stratégie devrait mettre l'accent sur les activités d'éducation et de sensibilisation conçues pour les principaux groupes d'intervenants (politiciens, chefs traditionnels, secteur privé, collectivités) et s'attaquer aux autres priorités définies dans le présent document (questions économiques et financières, formule des 4 R, législation, etc.). | 2011       | OC             |
| 19. <b>Élaboration d'une campagne de l'Année océanienne de lutte contre les déchets</b> qui fera la promotion d'une multitude d'activités de sensibilisation aux problèmes de la gestion des déchets dans l'ensemble de la région et favorisera une évolution positive des comportements en matière de gestion des déchets.  | 2012       | PROE           |
| 20. <b>Organisation de conférences ou de forums régionaux réguliers</b> à l'intention des intervenants du secteur de la gestion des déchets afin de promouvoir l'établissement de réseaux de partage des connaissances. Les tribunes existantes pourraient servir à renforcer les réseaux régionaux existants de gestion des déchets, y compris le PIRRIC, le MCSF et la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique (PCCR).  | 2012-2013  | PROE           |
| 21. <b>Relance des plans existants d'éducation et de sensibilisation.</b> Ces plans devraient être renforcés et mis en œuvre.  | 2010       | OC             |

## 8.0 Renforcement des capacités

Résultat : Présence dans les pays de personnes compétentes capables d'assurer une gestion efficace des systèmes de gestion des déchets solides.

### Où en sommes-nous ?

La région a été le théâtre de nombreuses activités de renforcement des capacités, et principalement d'ateliers de formation. Certaines de ces activités ont été conduites à l'échelle régionale ou sous-régionale par le PROE, et d'autres ont été le fruit d'une coopération bilatérale des pays bénéficiaires et des bailleurs de fonds. Le tableau 17 résume les activités connues de renforcement des capacités régionales qui ont eu lieu depuis la mise en œuvre de la RS2005.

Tableau 17 : Résumé des activités de renforcement des capacités conduites depuis la mise en œuvre de la RS2005

| Date            | Activité  | Partenaires     |
|-----------------|---|-----------------|
| Févr./mars 2007 | 6 <sup>e</sup> Atelier municipal JICA-PROE-OMS de formation à la gestion des déchets solides à l'intention des pays membres du Forum des îles du Pacifique, Samoa                                   | JICA, PROE, OMS |
| Nov. 2007       | 2 <sup>e</sup> Atelier JICA-PROE sur la gestion des déchets solides à l'intention des hauts fonctionnaires des pays membres du Forum des îles du Pacifique chargés de la gestion des déchets, Samoa | JICA, PROE      |
| Nov. 2007       | Atelier sur la gestion des déchets dans le secteur des soins de santé à l'intention des pays membres du Forum des îles du Pacifique, Samoa  | OMS, PROE       |
| Mai/juin 2009   | Atelier du JICA sur la gestion des déchets solides à l'intention des pays membres du Forum des îles du Pacifique, Japon   | JICA, PROE      |

Jusqu'à ce jour, la gestion des déchets dans la région a été réalisée d'une manière largement indépendante : les pays participants reçoivent la formation et veillent ensuite à apporter les améliorations nécessaires. Cette approche est valable en théorie, mais plusieurs obstacles peuvent nuire à son application dans la pratique :

- On observe en général un important roulement du personnel spécialisé au sein des organisations nationales de gestion des déchets, et il arrive parfois que les professionnels compétents ne soient pas assez nombreux. Ils risquent ainsi d'être surchargés de travail et de ne pas accorder à la gestion des déchets toute la priorité voulue.
- Les agents qui reçoivent la formation sont souvent incapables, par la suite, de mettre leurs nouvelles connaissances en pratique parce qu'ils n'ont pas les outils nécessaires.

### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Mettre en place d'une équipe régionale de professionnels compétents auxquels les pays et territoires insulaires océaniques pourront faire appel pour les questions touchant à leurs systèmes de gestion des déchets solides.
- Créer pour le bénéfice de la région des programmes officiels (diplômes universitaires de premier, deuxième ou troisième cycle) et officieux (mentorat, conférences, ateliers, etc.) de formation à la gestion des déchets solides. La formation peut porter sur des aspects précis de la gestion des déchets solides (p. ex., gestion des décharges anaérobiques ou semi-aérobies, systèmes de collecte, mise à niveau des dépotoirs, élaboration de lignes directrices, etc.).
- Intégrer la gestion des déchets solides dans le travail d'autres ministères, organisations, structures municipales, etc.
- Renforcer les capacités (p. ex., institutionnelles, financières) de gestion des déchets solides.

## VERSION FINALE

### Comment y parviendrons-nous ?

Le renforcement des capacités a été jugé hautement prioritaire par Kiribati, Nioué, les Palaos, les Tokélaou, les Tonga et Tuvalu.

Tableau 18 : Renforcement des capacités

| ACTION  | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|---|------------|----------------|
| 22. <b>Élaboration de points de repère régionaux pour la gestion des déchets solides</b> fondés sur des normes régionales et internationales et à l'aune desquels la capacité pourra être mesurée.  | 2010       | PROE           |
| 23. <b>Évaluation des lacunes des capacités en matière de gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques</b> par rapport aux points de repère régionaux. L'évaluation des contraintes de capacité, la détermination de leurs causes et l'examen des remèdes possibles sont essentiels pour éviter le gaspillage de ressources financières limitées. Les résultats de cette évaluation devraient servir à déterminer les priorités nationales en matière de formation.   | 2011       | OC             |
| 24. <b>Définition des priorités régionales en matière de formation</b> fondée sur les priorités nationales dont la prise en charge sera confiée aux institutions régionales de formation pertinentes.   | 2011-2012  | PROE           |
| 25. <b>Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités afin de combler les lacunes en cette matière.</b> Ces programmes devraient notamment promouvoir la recherche et l'analyse scientifique et favoriser la prise en compte du renforcement des capacités par les plans nationaux. Ils devraient en outre reconnaître que la sensibilisation est un outil de renforcement des capacités, et s'appuyer en conséquence sur les pratiques culturelles, les médias et d'autres outils pour promouvoir l'information, l'éducation et la communication. | 2012       | OC             |
| 26. <b>Organisation d'un cours annuel de formation à la gestion municipale des déchets solides.</b> On pourrait à cette fin faire appel aux partenaires actuels comme le JICA et l'OMS, tout en cherchant à obtenir la collaboration d'autres partenaires.  | 2010-2015  | PROE           |
| 27. <b>Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation adapté aux atolls</b> (pays ou territoires constitués en tout ou en partie d'atolls) offrant des possibilités de détachements entre pays.   | 2012       | PROE           |
| 28. <b>Élaboration d'un programme de détachements</b> d'experts régionaux entre les pays et territoires insulaires afin de renforcer les capacités nationales.  | 2013       | PROE           |
| 29. <b>Élaboration, en collaboration avec les institutions régionales, d'un programme de formation à la gestion des déchets solides</b> destiné à des candidats de niveau professionnel.  | 2010       | PROE           |
| 30. <b>Élaboration et tenue à jour d'un répertoire régional de professionnels compétents</b> et de personnes ayant bénéficié des programmes nationaux et régionaux antérieurs de formation aux domaines clés de la gestion des déchets solides.   | 2010       | PROE           |

## 9.0 Surveillance de l'environnement

Résultat : Les incidences des déchets solides sur l'environnement sont évaluées afin d'obtenir des données exactes sur le rendement et des informations utiles aux fins de la planification et de la prise de décisions.

### Où en sommes-nous ?

En faisant de la surveillance de l'environnement une exigence distincte de la présente stratégie, nous reconnaissons qu'il existe dans de nombreux pays et territoires insulaires des dépotoirs dépourvus de tout mécanisme de surveillance. La surveillance sert à produire des données qui peuvent par la suite être utilisées pour évaluer i) les incidences des sites sur l'environnement, ii) la portée des mesures correctives nécessaires et iii) les incidences futures possibles. Les données peuvent en outre servir à promouvoir des changements positifs, et fournir des informations utiles à la planification.

Plusieurs obstacles nuisent à la surveillance de l'environnement dans les pays et territoires insulaires océaniques :

- capacités d'analyse limitées et nombre insuffisant de laboratoires adéquats ;
- faible nombre d'outils de surveillance sur le terrain ;
- pénurie de moyens pour la surveillance de l'environnement.

La surveillance de l'environnement dans les décharges et les autres installations semblables s'intéresse à trois aspects principaux : le lixiviat, les gaz et la qualité de l'eau. Le tableau 19 résume les activités de surveillance de ces trois aspects de l'environnement des décharges conduites dans les pays et territoires océaniques.

Tableau 19 : Surveillance de l'environnement dans les pays et territoires insulaires océaniques

| Type d'activité                            | Exemples de paramètres de base mesurés         | Pays/territoire                                    |
|--|--|--|
| Analyse du lixiviat                        | DBO, DCO, pH, conductivité, nitrates, nitrites | Fidji, Samoa, Tonga                                |
| Surveillance des gaz                       | Dioxyde de carbone, méthane                    | Samoa, Tonga                                       |
| Qualité de l'eau de surface ou souterraine | DBO, DCO, pH, conductivité, nitrates, nitrites | Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga |

DBO = Demande biologique en oxygène  
DCO = Demande chimique en oxygène

### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Mise en place de systèmes de surveillance et d'installations d'analyse plus perfectionnés.
- Mesure et suivi de la qualité de l'environnement.
- Amélioration du suivi des mesures d'atténuation recommandées dans les EIE.

## VERSION FINALE

### Comment y parviendrons-nous ?

La surveillance de l'environnement a été jugée hautement prioritaire aux Îles Cook.

Tableau 20 : Surveillance de l'environnement

| ACTION  | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|---|------------|----------------|
| 31. <b>Élaboration de plans nationaux de surveillance</b> des impacts sur l'environnement des activités de gestion des déchets.   | 2013       | OC             |
| 32. <b>Renforcement des capacités institutionnelles des laboratoires nationaux, sous-régionaux et régionaux de surveillance de l'environnement.</b> On pourrait par exemple s'inspirer du programme d'agrément des laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau mis en place dans les territoires librement associés aux États-Unis et qui s'appuie sur les normes de l'USEPA. | 2014       | PROE           |

### 10.0 Politiques, planification et rendement

Résultat : Mise en œuvre par les pays et territoires insulaires océaniques de politiques et de stratégies nationales de gestion des déchets fondées sur des données exactes, et de systèmes de contrôle du rendement.

#### Où en sommes-nous ?

Avec l'aide du PROE et du JICA, beaucoup de pays ont organisé des ateliers de consultation afin d'élaborer des stratégies nationales. Toutefois, ils manquent de moyens pour achever l'élaboration de ces stratégies et les mettre en œuvre. Le tableau 21 résume la situation actuelle en ce qui a trait aux politiques et stratégies de gestion des déchets. Dans ces pays, le système de contrôle est improvisé et n'insiste pas suffisamment, dans certains cas, sur le suivi et l'évaluation pendant le processus de planification. La coordination pose parfois des difficultés — par exemple, à Vanuatu, où il n'existe toujours pas d'agence nationale de coordination.

À l'échelon régional, la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie régionale est assurée par le PROE. Il n'existe pas de mécanisme officiel de collecte des informations et des données concernant les activités des pays et territoires auxquelles le PROE ne participe pas — dans de tels cas, les données sont obtenues au gré des conversations et pendant les visites dans les pays.

Tableau 21 : Politiques et stratégies nationales de gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques

| Politique ou stratégie de gestion des déchets | Pays/territoire (année d'adoption)  |
|---|---|
| Politique                                     | Samoa (2001), Vanuatu (2001)  |
| Stratégie ou plan adopté                      | Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, Fidji (2007), Nioué (2000), Tonga (2007), Palaos, Îles Salomon, Tuvalu |
| Projet de stratégie ou de plan                | États fédérés de Micronésie, Nauru, République des Îles Marshall, Samoa, Tokélaou, Tonga                  |

#### Que souhaitons-nous accomplir ?

- La diffusion régulière d'informations exactes et à jour qui peuvent servir à l'élaboration et à l'examen des politiques et stratégies.
- Une mise en œuvre plus efficace de la Stratégie régionale.
- Une meilleure coordination des activités de gestion des déchets par les organisations désignées à l'échelle nationale.

## VERSION FINALE

### Comment y parviendrons-nous ?

Les politiques, la planification et le rendement ont été jugés hautement prioritaires par Nauru et les Palaos

Tableau 22 : Mesures ayant trait aux politiques, à la planification et au rendement

| ACTION   | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE                |
|--|------------|-------------------------------|
| <p>33. <b>Élaboration d'une politique, d'une stratégie et d'un plan d'action pour la gestion des déchets à l'échelle nationale.</b> La politique doit servir à assurer la prise en compte des questions de gestion des déchets dans le processus national de planification du développement. La stratégie et le plan d'action en assurent l'application. L'élaboration de la stratégie devrait s'appuyer sur des études préliminaires (p. ex., vérification et caractérisation, sondages d'opinion, etc.).</p>             | 2013       | Administrations publiques, OC |
| <p>34. <b>Renforcement de la coordination régionale de la gestion des déchets solides.</b> Le PROE coordonne la mise en œuvre de la stratégie régionale sous la direction de la Division de la gestion des déchets et de la prévention de la pollution. En fournissant au PROE les moyens d'assurer la coordination régionale, on lui permettra d'offrir une aide plus conséquente aux pays et territoires insulaires pour la réalisation de leurs engagements nationaux pris dans le cadre de la stratégie régionale.</p> | 2010-2015  | PROE                          |
| <p>35. <b>Mise en place et suivi d'un système national de coordination de la gestion des déchets solides.</b> La gestion des déchets solides comporte trois volets : i) exploitation des systèmes, y compris la collecte et l'élimination ; ii) surveillance et application des règles ; iii) planification stratégique. Il est plus efficace et plus transparent de confier chacun de ces volets à des organisations différentes. On évite ainsi les risques que pose l'auto-réglementation.</p>                          | 2010-2015  | Administrations publiques     |
| <p>36. <b>Élaboration de systèmes normalisés de collecte, d'archivage et d'analyse des données sur la gestion des déchets.</b> L'analyse des données brutes fournit des informations qui peuvent servir i) à l'élaboration des politiques et stratégies et ii) au contrôle du rendement.</p>   | 2011-2012  | PROE                          |

### 11.0 Industrie des déchets solides

Résultat : Une gestion des déchets solides qui repose sur une industrie solide et concurrentielle participant aux activités de réutilisation, de recyclage, de collecte et d'élimination des déchets.

#### Où en sommes-nous ?

Dans les atolls, l'industrie des déchets solides est encore très peu développée : elle peut prendre la forme de services publics locaux ou nationaux, ou d'entreprises du secteur privé. Par exemple, le recyclage des cannettes en aluminium est assuré par une entreprise privée autosuffisante à Kiribati tandis qu'aux Îles Marshall, ce travail est accompli par une entreprise publique. Dans d'autres pays comme Tuvalu et les Tokélaou, les administrations locales et l'administration centrale restent les premières responsables de la prestation de ces services, et les possibilités de développement d'une industrie des déchets sont donc limitées. Le tableau 23 compare l'état de développement de l'industrie privée de la gestion des déchets dans les divers pays et territoires insulaires océaniques.

Tableau 23 : Participation du secteur privé à la gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques

| Activité                  | Pays/territoire   |
|---------------------------|---|
| Collecte des déchets      | Îles Cook, Fidji, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga |
| Exploitation de décharges | Fidji, Samoa  |
| Recyclage                 | Îles Cook, Fidji, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga |
| Réutilisation             | Îles Cook, Fidji, Samoa, Vanuatu  |
| Compostage                | Fidji, Samoa, Tonga   |

Pour être prospère, une industrie de gestion des déchets solides doit pouvoir compter sur des politiques, des lois et des mesures d'encouragement adéquates. Les pays et territoires océaniques s'emploient à créer graduellement de telles conditions et on peut d'ores et déjà faire état de plusieurs succès :

- adoption à Kiribati d'une loi sur la consignation des contenants, et recours à la sous-traitance pour la gestion du système de consigne ;
- adoption à Vanuatu et aux Îles Cook de politiques qui font porter aux fournisseurs la responsabilité de la gestion des huiles usagées.

#### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Création d'une industrie viable de gestion des déchets solides et promotion de bonnes pratiques de gestion des déchets.
- Participation accrue du secteur privé aux activités de recyclage des déchets.
- Mise en place de systèmes locaux de réutilisation et de recyclage des déchets.

## VERSION FINALE

### Comment y parviendrons-nous ?

Tableau 24 : Actions en faveur d'une industrie des déchets solides

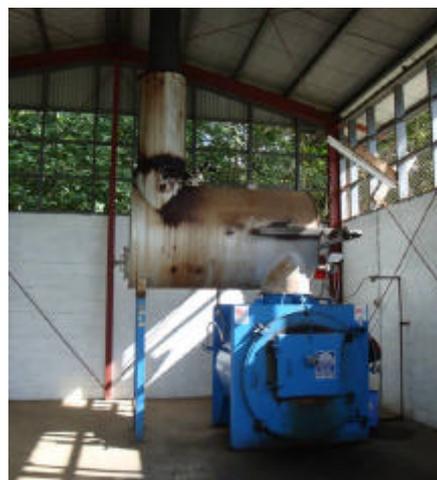
| ACTION  | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|---|------------|----------------|
| <p>37. <b>Mise en œuvre de mesures institutionnelles, d'incitations économiques et de programmes de subventions fondés sur les conditions du marché</b> afin de promouvoir la participation du secteur privé. Les mesures institutionnelles peuvent comprendre la mise en place de codes de conduite ayant trait à la gestion des déchets à l'intention de divers secteurs (p. ex., pour les véhicules parvenus à la fin de leur vie utile, les huiles usagées, etc.). Les incitations économiques peuvent comprendre les réductions tarifaires sur le matériel spécialisé, les réductions d'impôt, les prêts à faible taux d'intérêt, etc.).</p> | 2010       | OC             |
| <p>38. <b>Diffusion d'informations et de données sur le secteur des déchets solides afin de promouvoir les occasions d'affaires viables.</b> L'information peut porter sur les technologies de gestion des déchets, sur la composition des déchets, sur les marchés des matières recyclables, etc.</p>  | 2010-2015  | OC             |
| <p>39. <b>Entretien et renforcement de partenariats avec les principaux intervenants</b> — par exemple, entreprises de recyclage (nationales ou étrangères) et instituts de recherche et de développement qui peuvent promouvoir la participation du secteur privé grâce à leurs recherches sur la réutilisation des déchets (p. ex., pour la construction d'ouvrages de protection des côtes), et évaluation des possibilités offertes par le Mécanisme pour un développement propre (MDP).</p>  | 2010-2015  | OC<br>PROE     |

## 12.0 Déchets médicaux

Résultat : Gestion écologiquement rationnelle des déchets médicaux afin d'éviter les effets indésirables sur la santé humaine et l'environnement.

### Où en sommes-nous ?

La gestion des déchets médicaux est un problème que partagent tous les pays et territoires océaniques. Ces déchets sont habituellement enfouis, jetés directement aux égouts, ou incinérés. Il peut également arriver que ces déchets soient mal séparés à la source — une opération importante pour tous les types de déchets. Dans les cas où on utilise des incinérateurs, il arrive souvent que des problèmes techniques nuisent aux opérations ou qu'on manque de préposés compétents. Il arrive aussi souvent que les incinérateurs donnés ne respectent pas les techniques ou les pratiques environnementales optimales prescrites par la Convention de Stockholm. Dans beaucoup de cas, les incinérateurs sont installés dans des hôpitaux, dans des zones densément peuplées, ce qui pose un risque important pour la santé publique.



Incinérateur de déchets médicaux au Samoa

Les systèmes de collecte des déchets médicaux sont par ailleurs inadéquats dans beaucoup de pays, et il n'y a d'ordinaire aucune stratégie de gestion de ces déchets.

### Que souhaitons-nous accomplir ?

- Mise en place de systèmes rentables de traitement et d'élimination des déchets médicaux conformes aux normes applicables (OMS ou autres) et aux obligations découlant des conventions internationales comme la Convention de Stockholm.
- Recrutement de préposés compétents pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets médicaux.

### Comment y parviendrons-nous ?

Tableau 25 : Gestion des déchets médicaux

| ACTION   | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE |
|--|------------|----------------|
| 40. <b>Élaboration d'une stratégie modèle de gestion des déchets médicaux</b> dont les pays et territoires océaniques pourront s'inspirer pour élaborer leurs propres stratégies nationales. | 2013       | PROE           |
| 41. <b>Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets médicaux</b> qui sera autonome ou qui pourra faire partie intégrante de la stratégie nationale de gestion des déchets.   | 2013       | OC             |

## VERSION FINALE

### Références

- Ashton, M., Ricketts, M. et Campbell, P. (2009). *Regional Initiative for Solid Waste Management in the Pacific Region, Feasibility Study (Phase II, Component 2)*, Agence française de développement.
- Chong, T.L., Matsufuji, Y. et Hassan, M.N. (2005). « Implementation of the semi-aerobic landfill system (Fukuoka method) in developing countries : A Malaysia cost analysis », *Waste Management*, vol. 25, n° 7, p.702-711.
- Cointreau, S. et Cravioto, F.G. (2005). *Finance for Solid Waste System in Developing Countries*. Article consulté en janvier 2009 à l'adresse suivante :  
< <http://siteresources.worldbank.org/INTUSWM/Resources/FinanceForSW.pdf> >
- CPS (2008) *Résumé statistique de poche, 2008*. Consulté le 1<sup>er</sup> août 2009 à l'adresse suivante :  
< <http://www.spc.int/prism/publications/SPS-2008.pdf> >
- H.R. 16-63 : 16th Northern Marianas Commonwealth Legislature (2008). Consulté en août 2008 à l'adresse suivante : [http://www.cnmileg.gov.mp/documents/16th/House/HSE\\_RES/HR16-063.pdf](http://www.cnmileg.gov.mp/documents/16th/House/HSE_RES/HR16-063.pdf)
- Hajkovicz, S., Tellames, K. et Aitaro, J. (2006). *Economic cost scenarios for solid waste-related pollution in Palau*. IWP-Pacific Technical Report (Projet des eaux internationales) n° 28. PROE, Apia.
- I-Recycle (2009 ?). I-Recycle, Guam, Consulté en août 2009 à l'adresse suivante :  
< <http://www.irecycleguam.org/>>
- Lal, P. et Takau, L. (2006). *Economic costs of waste in Tonga*. IWP-Pacific Technical Report (Projet des eaux internationales) n° 33. PROE, Apia.
- Nathan Associates Inc. (2007). *Pacific Regional Trade and Economic Cooperation : Joint Baseline and Gap Analysis*, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Consulté en août 2009 à l'adresse suivante : < [http://www.forumsec.org.fj/\\_resources/article/files/Pacific % 20Regional % 20Trade % 20and % 20Economic % 20Cooperation % 20report. pdf](http://www.forumsec.org.fj/_resources/article/files/Pacific%20Regional%20Trade%20and%20Economic%20Cooperation%20report.pdf) >
- PROE (2006), *Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (2006-2015)*. PROE, Apia.
- Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (2005). *Plan océanien pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales*.
- Raea, T (2002). *Rarotonga Solid Waste Study*, Service national de l'environnement, Rarotonga, Îles Cook.
- Raj. SC (2000). *Solid waste education and awareness in Pacific Island Countries*, Pacific Regional Waste Awareness and Education Programme, PROE, Apia.
- Red Orbit (2005). *Court Thwarts Papua New Guinea Bid to Ban Plastic Bags*. Consulté le 19 janvier 2009 à l'adresse suivante :  
< [http://www.redorbit.com/news/science/233996/court\\_thwarts\\_papua\\_new\\_guinea\\_bid\\_to\\_ban\\_plastic\\_bags/](http://www.redorbit.com/news/science/233996/court_thwarts_papua_new_guinea_bid_to_ban_plastic_bags/)>.

## VERSION FINALE

SOPAC (2001). *Cadre océanien d'action pour le traitement des eaux usées*. Consulté le 1<sup>er</sup> août 2009 à l'adresse suivante < <http://www.sopac.org/Wastewater> >

SOPAC (2009). *Profils de pays*. Consulté en août 2009 à l'adresse suivante : < <http://www.sopac.org> >

## VERSION FINALE

### ANNEXE I: Glossaire

#### Ces définitions s'entendent aux seules fins de la présente Stratégie

*4 R* : Combinaison des options i) de responsabilisation (promotion de comportements évitant la production de déchets), ii) de réduction des déchets à la source, iii) de réutilisation et iv) de recyclage.

*Atoll* : Île corallienne entourant partiellement ou complètement un lagon. Certains pays sont constitués exclusivement d'atolls (p. ex., Kiribati, République des Îles Marshall, Tokélaou, Tuvalu).

*Compostage* : Dégradation biologique contrôlée des déchets organiques, y compris les déchets domestiques et les résidus de jardin.

*Contribution anticipée à l'élimination* : Frais d'élimination habituellement payés à l'importation de certains produits.

*Déchets commerciaux* : Déchets solides produits par des entreprises, des commerces ou des organisations sportives.

*Déchets difficiles* : i) déchets volumineux et encombrants ; ii) déchets pour lesquels il n'existe aucune option de recyclage viable ; iii) déchets qui exigent des mesures de traitement spéciales à cause des dangers qu'ils présentent. Les déchets difficiles comprennent l'amiante, les carcasses de voitures, les pneus, les gros électroménagers, la ferraille de qualité médiocre, les plastiques non recyclables, les couches jetables pour bébés et les déchets résultant de catastrophes.

*Déchets industriels* : Déchets produits par des installations industrielles ou minières.

*Déchets institutionnels* : Déchets solides produits par les institutions — par exemple, les écoles, les universités, les prisons, les bureaux gouvernementaux et d'autres édifices publics.

*Déchets médicaux* : Déchets solides produits dans le cadre des activités de diagnostic ou de traitement des maladies humaines et qui présentent un risque d'infection (p. ex., seringues, scalpels ou instruments brisés).

*Énergie des déchets* : Énergie produite sous forme d'électricité ou de chaleur par l'incinération des déchets.

*Gestion intégrée des déchets solides* : Combinaison d'activités collectivement mises en œuvre pour la gestion des déchets solides. La gestion intégrée des déchets solides englobe les 4 R (responsabilisation, réduction, réutilisation, recyclage), la collecte des déchets, le traitement des déchets (par exemple, production d'énergie par l'incinération) et l'élimination en décharge sanitaire.

*Industrie de la gestion des déchets* : Toute entreprise, institution, organisation, société publique ou autre engagée dans des activités commerciales qui encouragent l'application de bonnes pratiques de gestion des déchets solides.

*Marketing social* : Utilisation d'outils de promotion des actions bénéfiques à la société afin d'influer sur le comportement de publics visés.

*Recyclage* : Extraction de matières premières à partir des déchets — par exemple, récupération de l'aluminium des cannettes.

*Réutilisation* : Nouvelle utilisation d'un produit usagé aux fins pour lesquelles il a été produit ou à d'autres fins.

# VERSION FINALE

## ANNEXE II : Carte de la région des îles du Pacifique



# VERSION FINALE

## ANNEXE III : Plan de mise en œuvre de haut niveau

| ACTION  | CALENDRIER | MAÎTRE D'ŒUVRE <sup>2</sup>   |
|---|------------|-------------------------------|
| <b>QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES</b>   |            |                               |
| 1. Mise à jour et diffusion d'informations régionales sur l'application des instruments économiques   | 2012       | PROE                          |
| 2. Élaboration dans chaque pays insulaire océanien d'un plan de mise en œuvre des instruments économiques appropriés                              | 2011       | OC                            |
| 3. Recours à une approche régionale pour l'élaboration de programmes de financement durables  | 2010       | PROE                          |
| <b>GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS SOLIDES</b>   |            |                               |
| 4. Élaboration d'une stratégie régionale des 4 R  | 2011       | PROE                          |
| 5. Élaboration de stratégies nationales des 4 R   | 2011       | OC                            |
| 6. Évaluation et démonstration des nouvelles méthodes de recyclage  | 2013       | PROE                          |
| 7. Élaboration de directives régionales sur l'élimination des déchets et le suivi environnemental des installations d'élimination                 | 2010       | PROE                          |
| 8. Amélioration des sites d'enfouissement existants   | 2010-2015  | OC                            |
| 9. Création de nouvelles décharges  | 2010-2015  | OC                            |
| 10. Efforts de recherche et de développement pour la mise au point de solutions adaptées à diverses situations                                    | 2010       | PROE                          |
| 11. Élaboration d'options régionales de gestion des déchets difficiles  | 2011       | PROE                          |
| 12. Élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration des services de collecte des déchets   | 2011       | OC                            |
| <b>LEGISLATION</b>  |            |                               |
| 13. Mise en œuvre d'un projet sous-régional d'examen et d'élaboration d'un projet de loi sur les déchets solides dans les pays jugés prioritaires | 2010-2011  | PROE                          |
| 14. Renforcement de la capacité des pays et territoires à mettre en œuvre la législation grâce aux ressources et aux initiatives régionales       | 2012       | PROE                          |
| 15. Élaboration et mise en œuvre dans chaque pays de plans de mise en application des lois  | 2012       | OC ou OS                      |
| 16. Participation des ministères de la Justice de chacun des pays et territoires  | 2010       | OC ou OS                      |
| <b>SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION</b>  |            |                               |
| 17. Élaboration et diffusion d'une stratégie nationale modèle de communication  | 2011       | PROE                          |
| 18. Élaboration d'une stratégie nationale intégrée de communication qui englobe le marketing social   | 2011       | OC                            |
| 19. Élaboration d'une campagne de l'Année océanienne de lutte contre les déchets  | 2012       | PROE                          |
| 20. Organisation de conférences ou de forums régionaux réguliers  | 2012-2013  | PROE                          |
| 21. Relance des plans existants d'éducation et de sensibilisation   | 2010       | OC                            |
| <b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>   |            |                               |
| 22. Élaboration de points de repère régionaux pour la gestion des déchets solides   | 2010       | PROE                          |
| 23. Évaluation des lacunes des capacités en matière de gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques             | 2011       | OC                            |
| 24. Définition des priorités régionales en matière de formation   | 2011-2012  | PROE                          |
| 25. Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités afin de combler les lacunes en cette matière  | 2012       | OC                            |
| 26. Organisation d'un cours annuel de formation à la gestion municipale des déchets solides   | 2010-2015  | PROE                          |
| 27. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation adapté aux atolls  | 2012       | PROE                          |
| 28. Élaboration d'un programme de détachements  | 2013       | PROE                          |
| 29. Élaboration, en collaboration avec les institutions régionales, d'un programme de formation à la gestion des déchets solides                  | 2010       | PROE                          |
| 30. Élaboration et tenue à jour d'un répertoire régional de professionnels compétents   | 2010       | PROE                          |
| <b>SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT</b>  |            |                               |
| 31. Élaboration de plans nationaux de surveillance des impacts sur l'environnement  | 2013       | OC                            |
| 32. Renforcement des capacités institutionnelles des laboratoires nationaux, sous-régionaux et régionaux de surveillance de l'environnement       | 2014       | PROE                          |
| <b>POLITIQUES, PLANIFICATION ET RENDEMENT</b>   |            |                               |
| 33. Élaboration d'une politique, d'une stratégie et d'un plan d'action pour la gestion des déchets à l'échelle nationale                          | 2013       | Administrations publiques, OC |
| 34. Renforcement de la coordination régionale de la gestion des déchets solides   | 2010-2015  | PROE                          |
| 35. Mise en place et suivi d'un système national de coordination de la gestion des déchets solides.   | 2010-2015  | Administrations publiques     |
| 36. Élaboration de systèmes normalisés de collecte, d'archivage et d'analyse des données sur la gestion des déchets                               | 2011-2012  | PROE                          |
| <b>INDUSTRIE DES DÉCHETS SOLIDES</b>  |            |                               |
| 37. Mise en œuvre de mesures institutionnelles, d'incitations économiques et de programmes de subventions fondés sur les conditions du marché     | 2010       | OC                            |
| 38. Diffusion d'informations et de données sur le secteur des déchets solides afin de promouvoir les occasions d'affaires viables                 | 2010-2015  | OC                            |
| 39. Entretien et renforcement de partenariats avec les principaux intervenants  | 2010-2015  | OC, PROE                      |
| <b>DÉCHETS BIOMÉDICAUX</b>  |            |                               |
| 40. Élaboration d'une stratégie modèle de gestion des déchets médicaux  | 2013       | PROE                          |
| 41. Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets médicaux   | 2013       | OC                            |

<sup>2</sup> Voir annexe IV

## VERSION FINALE

### ANNEXE IV : Maîtres d'œuvre de la gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques

Nota : Les informations ci-après étaient à jour le 31 août 2009

| <b>Pays/territoire</b>      | <b>Organisme de coordination (OC)</b>   | <b>Organisme de surveillance (OS)</b>   | <b>Organisme chargé des services de gestion des déchets</b>                       |
|-----------------------------|---|---|---|
| Îles Cook                   | National Environment Service  | National Environment Service  | National Environment Service  |
| États fédérés de Micronésie | Office of Environment and Emergency Management  | Office of Environment and Emergency Management  |   |
| Fidji                       | Department of Environment   | Department of Environment   | Department of Environment   |
| Guam                        | Guam Environmental Protection Agency  | Guam Environmental Protection Agency  | Department of Public Works  |
| Kiribati                    | Ministry of Environment, Lands & Agricultural Development                                     | Ministry of Environment, Lands & Agricultural Development                                     | Ministry of Environment, Lands & Agricultural Development                         |
| Îles Mariannes du Nord      | Division of Environmental Quality   | Division of Environmental Quality   | Department of Public Works  |
| Îles Marshall               | Office of Environmental Planning and Policy Coordination (OEPPC)                              | RMI Environmental Protection Agency   | Majuro Atoll Waste Company  |
| Nauru                       | Department of Commerce Industry & Environment   | Department of Commerce Industry & Environment   | Nauru Rehabilitation Corporation  |
| Nouvelle-Calédonie          |   |   |   |
| Nioué                       | Department of Environment   | Department of Environment   | Department of Environment   |
| Palaos                      | Environmental Quality Protection Board  | Environmental Quality Protection Board  | Bureau of Public Works (Ministry of Public Infrastructure, Industries & Commerce) |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée   | Department of Environment & Conservation  | Department of Environment & Conservation  | National Capital District Commission  |
| Polynésie française         |   |   |   |
| Îles Salomon                | Environment and Conservation Division (Ministry of Environment, Conservation and Meteorology) | Environment and Conservation Division (Ministry of Environment, Conservation and Meteorology) | Environmental Health Department (Ministry of Health and Medical Services)         |
| Samoa                       | Ministry of Natural Resources & the Environment (MNRE)  | Ministry of Natural Resources & the Environment (MNRE)  | Ministry of Natural Resources & the Environment (MNRE)                            |
| Samoa américaines           | Environmental Protection Agency   | Environmental Protection Agency   | American Samoa Power Authority (ASPA)   |
| Tokélaou                    | Department of Economic Development, Natural Resources & Environment                           | Department of Economic Development, Natural Resources & Environment                           | Department of Economic Development, Natural Resources & Environment               |
| Tonga                       | Ministry of Environment and Climate Change  | Ministry of Environment and Climate Change  | Tonga Waste Management Authority  |
| Tuvalu                      | Department of Environment, Ministry of Natural Resources & Environment                        | Department of Environment, Ministry of Natural Resources & Environment                        | Department of Environment, Ministry of Natural Resources & Environment            |
| Vanuatu                     | Service de l'environnement  | Service de l'environnement  | Municipalité de Port-Vila   |
| Wallis-et-Futuna            |   |   |   |

